

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 28 avril 2021

Projet de loi

approuvant les états financiers consolidés des Transports publics genevois (TPG) pour l'année 2020

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers consolidés des Transports publics genevois pour l'année 2020;
vu la décision du conseil d'administration des Transports publics genevois, du 8 mars 2021,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers consolidés des Transports publics genevois (TPG) comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte de résultat;
- c) un tableau des variations des fonds propres;
- d) un tableau des flux de liquidités;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2020 sont approuvés.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le présent projet de loi vise à approuver sans réserve les états financiers consolidés des Transports publics genevois (ci-après : TPG) pour l'exercice 2020.

Le présent projet de loi est basé sur :

- les états financiers consolidés 2020; et
- le rapport de l'organe de révision du 8 mars 2021.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire en lien avec la COVID-19 et toutes les mesures prises pour stopper la progression de la pandémie ont eu un sérieux impact sur l'utilisation des transports collectifs par les usagers, ce qui a conduit les TPG à adapter temporairement leur offre de services (perte de recettes de l'ordre de 43 millions de francs).

Les états financiers consolidés des TPG de l'exercice 2020, adoptés par le conseil d'administration le 8 mars 2021, présentent les données financières suivantes :

Du point de vue du bilan :

- Le total du bilan à fin 2020 se monte à 976 275 259 francs, soit une augmentation de + 4,4% par rapport à fin 2019 (40 758 899 francs).
- Les actifs immobilisés à 876 632 145 francs enregistrent une augmentation de 18 022 937 francs (+ 2,1%) et représentent 89,8% du bilan (2019 : 91,8%). La hausse la plus importante concerne la catégorie « Terrains, bâtiments et installations fixes », constituée essentiellement du dépôt de maintenance « En Chardon » mis en service à fin octobre 2020 (fin 2019 : 84 171 248 francs), en hausse de 320 606 865 francs. Ces coûts viennent en diminution du poste « travaux d'investissements en cours », qui s'établit à fin 2020 à 16 718 717 francs.
- Les actifs circulants ont augmenté de 22 735 963 francs, soit 29,6% de plus par rapport à 2019 et s'établissent à 99 643 114 francs (10,2% du total du bilan).

- Au passif, les engagements à long terme atteignent 799 457 058 francs, comprenant l'augmentation de 12 874 802 francs pour les subventions d'investissement versées par l'Etat pour le dépôt « En Chardon », qui se montent, à fin 2020, à 147 933 638 francs. Pour rappel, ces dernières sont comptabilisées au passif (long terme) du bilan puis amorties sur la durée de vie de l'actif subventionné (reconnues dans les produits d'exploitation divers du compte de fonctionnement). Les emprunts et dettes à long terme augmentent de 103 375 481 francs (+ 19,5%) à 633 269 067 francs. Ils constituent la rubrique la plus importante des engagements à long terme et représentent environ les deux tiers du total du bilan.
- A 131 773 418 francs, les passifs à court terme diminuent de 71 704 033 francs, soit - 35,2% par rapport à 2019, dont 69 034 052 francs viennent de la part à court terme des dettes à long terme (qui passent à 50 209 957 francs).
- Le capital de dotation reste inchangé à 44 000 000 francs et porte un intérêt annuel pour l'Etat équivalant au taux de la dette moyenne de l'Etat de l'année précédente, soit 1,75% pour 2020.
- Les fonds propres (qui représentent les réserves) baissent de 6 043 146 francs : ce montant est inférieur à la perte de l'exercice en raison du reclassement de l'amortissement de la perte sur couverture de taux d'intérêts qui grève les réserves. Au 31 décembre 2020, les fonds propres se montent à 1 044 784 francs.

Du point de vue du compte de résultat :

- A 463 658 072 francs, les produits d'exploitation sont en progression de 11 125 633 francs par rapport à 2019 (soit + 2,5%), mais inférieurs au budget (- 16 223 250 francs ou - 3,4%) en raison de la crise sanitaire.
- Les revenus de transports établis à 115 850 683 francs sont inférieurs au budget de - 43 322 223 francs soit - 27,2%. Cette baisse trouve son explication dans la forte diminution de la fréquentation depuis le mois de mars en lien avec la pandémie de la COVID-19 et le semi-confinement durant tout le printemps 2020. De plus, les revenus de transports propres aux TPG ont été également fortement impactés par la crise sanitaire en raison de l'annulation de nombreux événements dont les TPG sont partenaires (Salon de l'auto par exemple), soit une baisse de - 59,6% par rapport au budget et - 51,1% par rapport à 2019. Enfin, les autres revenus de transports, principalement les revenus du contrôle, sont inférieurs de 2 130 464 francs par rapport au budget, soit - 29,6%. La baisse de la

fréquentation a entraîné une limitation des contrôles durant le printemps et de ce fait un nombre de voyageurs contrôlés en baisse de - 24%.

- Les contributions de l'Etat à 251 423 409 francs tiennent compte des 2 crédits supplémentaires votés en décembre 2020 et en janvier 2021 par la commission des finances (+ 21 702 224 francs) afin de compenser les effets de la crise sanitaire sur les revenus. A noter également que la subvention de l'Etat avait été réduite de -2 537 815 francs par rapport au budget, suite au report de la date de mise en service du dépôt « En Chardon ».
- Les contributions de la Confédération dépassent le budget de + 82,7%, soit + 9 871 821 francs. Des subventions complémentaires à recevoir en 2021 (10 299 493 francs) au titre de l'exercice 2020 ont été comptabilisées sur la base de la loi fédérale sur le soutien des transports publics durant la crise du COVID-19, du 25 septembre 2020.
- Les charges d'exploitation (460 235 723 francs) sont plus faibles qu'au budget (- 8 795 146 francs ou - 1,9%) et + 11 710 552 francs par rapport à 2019 (+ 2,6%). Cette croissance modérée est à mettre en relation avec l'augmentation de l'offre prévue contractuellement et son adaptation durant la crise sanitaire. En outre, un effort particulier a été consenti pour la maîtrise des charges, voire leur réduction par rapport au budget (frais de personnel en baisse de - 1,2%; frais de véhicules de - 1,9%; sous-traitance de transport de - 3,6%; dotations aux amortissements de - 9,3%).
- Le résultat net, qui inclut le résultat financier et le résultat des sociétés associées, présente un déficit de 7 183 367 francs, meilleur de 924 291 francs par rapport au déficit budgété, soit - 11,4%. L'amélioration du résultat s'explique par une compensation de la réduction de l'impôt préalable (REDIP) relative à la subvention fédérale supplémentaire perçue par les TPG dans le cadre de la loi fédérale sur le soutien des transports publics durant la crise du COVID-19, du 25 septembre 2020.

Du point de vue du flux de liquidités :

- La somme de 12 806 115 francs de liquidités au bilan et le solde débiteur du compte « vostro » auprès de la caisse de l'Etat, soit + 519 689 francs (classés dans la rubrique des débiteurs d'exploitation), donnent une liquidité nette de 13 325 804 francs, en augmentation de + 4 218 305 francs par rapport à fin 2019.

- Les liquidités issues des activités opérationnelles (25 945 540 francs) et des activités de financement (25 278 741 francs) ont été affectées aux investissements nets (52 243 075 francs), le différentiel venant diminuer les liquidités disponibles au 31 décembre 2020.

L'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels 2020.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport de l'organe de révision du 8 mars 2021 comprenant les états financiers consolidés 2020 des TPG



Transports publics genevois (TPG), Lancy

Rapport de l'organe de révision
sur les états financiers consolidés
Au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration

États financiers consolidés 2020



Rapport de l'organe de révision

Au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration des Transports publics genevois (TPG), Lancy

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés des Transports publics genevois (le groupe ou TPG), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2020, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de liquidités consolidés, la variation des fonds propres consolidés pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers consolidés ». Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Eléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)



INTÉGRALITÉ ET DÉLIMITATION DES CONTRIBUTIONS DU SECTEUR PUBLIC ET DES REVENUS DES TRANSPORTS



VALORISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers consolidés. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise ; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



INTÉGRALITÉ ET DÉLIMITATION DES CONTRIBUTIONS DU SECTEUR PUBLIC ET DES REVENUS DES TRANSPORTS

Élément clé de l'audit

Une part importante des produits d'exploitation provient des contributions du secteur public et des revenus des transports, qui sont les sources premières de financement des activités des TPG.

Les revenus liés aux contributions du secteur public correspondent aux subventions obtenues de l'Etat de Genève, de la Confédération et des communes. Ils ne peuvent être reconnus que lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront encaissés et que toutes les conditions auxquelles ils sont soumis seront satisfaites. Le contrôle du respect des conditions revêt dès lors une grande importance dans le processus de reconnaissance de ces revenus.

Les revenus des transports résultent de la vente de titres de transports et d'abonnements, directement par les TPG ou par des partenaires. Compte tenu de la multiplicité des canaux de vente et de l'intégration automatique de ces ventes dans le système comptable, des contrôles automatisés ont été mis en œuvre pour permettre un enregistrement exact et complet des ventes. Des processus et programmes automatisés ont également été développés pour gérer la répartition des revenus entre les partenaires en conformité avec les accords passés. La conception et le bon fonctionnement des processus et contrôles automatisés sont dès lors critiques pour assurer une juste reconnaissance des revenus ainsi que la correcte délimitation des exercices.

Notre approche

Pour ce qui concerne les contributions du secteur public, nous avons obtenu les conventions de financement avec l'Etat de Genève, la Confédération et les communes. Pour les contributions de l'Etat de Genève, nous avons réconcilié les revenus avec les contributions octroyées dans le budget 2020 approuvé par le Grand Conseil et avec les arrêtés du Conseil d'Etat. Pour les contributions de la Confédération et des communes, nous avons réconcilié les revenus avec les montants communiqués dans les correspondances officielles reçues par les TPG.

Nous avons en outre revu les analyses préparées par la Direction pour démontrer le caractère raisonnable de l'encaissement des contributions et le respect des conditions émises, et plus particulièrement pour les contributions complémentaires obtenues en fin d'année.

Pour ce qui est des revenus des transports, nous avons analysé les processus, selon les canaux de vente, et avons identifié les contrôles clés relatifs à l'enregistrement des revenus et avons vérifié leur efficacité au moyen de sondages.

S'agissant des ventes réalisées par TPG, nous avons vérifié, en comparant au moyen de sondages les différents titres de transports et abonnements vendus, que les ventes avaient été correctement enregistrées. Nous avons fait appel à nos spécialistes IT pour soutenir nos procédures d'audit.

Nous avons en outre analysé les processus et contrôles mis en place pour assurer la correcte répartition des revenus entre les partenaires sur la base de informations transmises à GCT Sàrl.

Pour plus d'informations concernant les contributions du secteur public et les revenus des transports voir :

- Note 1.6 Objet du contrat
- Note 2 Principes régissant la préparation des états financiers consolidés
- Note 3.16 Reconnaissance des produits
- Note 3.17 Subventions publiques
- Note 21 Revenus des transports
- Note 22 Contribution de l'Etat de Genève
- Note 23 Contribution de la Confédération



VALORISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Élément clé de l'audit

Les immobilisations corporelles représentent une part prépondérante de l'actif. Elles sont essentiellement constituées de véhicules et leurs équipements, et de terrains, bâtiments et installations fixes.

La valorisation des immobilisations corporelles comprend des éléments d'appréciation de la part de la Direction, en particulier pour ce qui est de la détermination des durées d'utilité des immobilisations, ainsi que lors de l'établissement des analyses destinées à identifier des éventuelles pertes de valeur.

La crise sanitaire a eu un impact important sur l'utilisation des transports publics par les usagers, qui a conduit TPG à revoir temporairement son offre de services. Cette situation doit être analysée car elle peut signifier l'apparition d'indicateurs de pertes de valeur pour les immobilisations corporelles des TPG.

Notre approche

Dans le cadre de notre audit, nous avons évalué les processus et contrôles clés mis en place en relation avec la détermination et la revue des durées d'utilité des immobilisations corporelles.

S'agissant des nouvelles acquisitions, nous avons vérifié, en comparant au moyen de sondage les factures ou les ordres de production, que les durées d'utilité des immobilisations corporelles avaient correctement été enregistrés dans le système.

Nous avons ensuite analysé le processus mis en place, sur une base annuelle, pour revoir la durée d'utilisation résiduelle des immobilisations corporelles, ainsi que les contrôles clés permettant de couvrir l'ensemble des immobilisations corporelles.

Nous avons finalement procédé à une évaluation critique des analyses réalisées par la Direction pour identifier et évaluer les éventuels indicateurs de perte de valeur.

Pour plus d'informations concernant les immobilisations corporelles voir :

- Note 2 Principes régissant la préparation des états financiers consolidés
- Note 3.8 Immobilisations corporelles
- Note 3.11 Pertes de valeur d'actifs non générateurs de trésorerie
- Note 10 Immobilisations corporelles
- Note 29 Dotations aux amortissements

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés en conformité avec le Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le Conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux états financiers consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par le groupe de la continuité de l'exploitation.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin de délivrer notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons avoir respecté les règles d'éthique professionnelles pertinentes relatives à l'indépendance, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que, le cas échéant, sur les mesures visant à éliminer les menaces ou sur les mesures de protection prises.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excéderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.



Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les états financiers consolidés qui vous sont soumis.

KPMG SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Pingeon'.

Pierre-Henri Pingeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Rigoli'.

Cédric Rigoli
Expert-réviseur agréé

Genève, le 8 mars 2021



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2020

Conformes au Règlement sur l'établissement des états financiers
de la République et Canton de Genève basé sur les normes
IPSAS



Table des matières

BILAN CONSOLIDE	4
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
TABLEAU DES FLUX DE LIQUIDITES CONSOLIDES	6
VARIATION DES FONDS PROPRES CONSOLIDES	7
ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	8
1 INFORMATIONS GENERALES	8
2 PRINCIPES REGISSANT LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	11
3 PRINCIPALES METHODES COMPTABLES	12
4 INFORMATIONS SECTORIELLES	22
5 PERIMETRE DE CONSOLIDATION	22
6 LIQUIDITES	25
7 DEBITEURS D'EXPLOITATION	25
8 STOCKS	26
9 AUTRES ACTIFS CIRCULANTS	27
10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28
11 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31
12 PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE	32
13 ACTIFS FINANCIERS A LONG TERME	32
14 CREANCIERS D'EXPLOITATION	33
15 AUTRES ENGAGEMENTS A COURT TERME	33
16 PROVISIONS	34
17 EMPRUNTS ET DETTES	35



18	ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU PERSONNEL	39
19	CAPITAL DE DOTATION	42
20	FONDS DE RESERVES	42
21	REVENUS DES TRANSPORTS.....	43
22	CONTRIBUTION DE L'ÉTAT DE GENEVE	44
23	CONTRIBUTION DE LA CONFEDERATION.....	45
24	PRODUITS D'EXPLOITATION DIVERS	45
25	FRAIS DE PERSONNEL	46
26	FRAIS DE VEHICULES	46
27	FRAIS DE BATIMENTS ET INSTALLATIONS FIXES	46
28	SOUS-TRAITANCE DE TRANSPORT	47
29	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS.....	47
30	PERTES SUR CONSTATS ET DEBITEURS	47
31	RESULTAT FINANCIER	48
32	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	48
33	COMMUNAUTE TARIFAIRE UNIRESO	50
34	CAUTIONNEMENTS ET GARANTIES	51
35	ENGAGEMENTS	52
36	GESTION DES RISQUES	53
37	COMPARAISON AVEC LE BUDGET (NON AUDITE).....	57
38	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE	57



BILAN CONSOLIDE

pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2020

En CHF	Notes	31.12.2020	31.12.2019
ACTIF			
LIQUIDITES	6	12'806'115	13'918'816
DEBITEURS D'EXPLOITATION	7	26'055'317	32'937'652
STOCKS	8	19'675'912	19'405'688
AUTRES ACTIFS CIRCULANTS	9	41'105'770	10'644'994
TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS		99'643'114	76'907'151
TERRAINS, BÂTIMENTS INSTALLATIONS FIXES	10	404'778'113	84'171'248
VEHICULES ET LEURS EQUIPEMENTS	10	367'225'139	391'929'305
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, NET	10	26'368'578	17'269'720
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, NET	11	16'625'846	13'796'579
TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS EN COURS	10, 11	16'718'717	323'723'375
AVANCES SUR ACHATS D'IMMOBILISATIONS	10	41'357'842	24'066'066
PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE	12	995'264	970'380
ACTIFS FINANCIERS A LONG TERME	13	2'562'646	2'682'536
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		876'632'145	858'609'209
TOTAL DE L'ACTIF		976'275'259	935'516'360
PASSIF			
CREANCIERS D'EXPLOITATION	14	21'969'318	26'667'772
PART A COURT TERME DES PROVISIONS	16	2'750'222	1'658'807
EMPRUNTS ET DETTES A COURT TERME	7	0	4'811'317
PART A COURT TERME DES DETTES A LONG TERME	17	50'209'957	119'244'009
AUTRES ENGAGEMENTS A COURT TERME	15	56'843'921	51'095'546
TOTAL DES ENGAGEMENTS A COURT TERME		131'773'418	203'477'451
EMPRUNTS ET DETTES A LONG TERME	17	633'269'067	529'893'586
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES, NET	10	150'710'683	137'259'345
PROVISIONS A LONG TERME	16	294'605	281'205
ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU PERSONNEL	18	12'272'144	11'826'522
AUTRES ENGAGEMENTS A LONG TERME		2'910'559	1'690'321
TOTAL DES ENGAGEMENTS A LONG TERME		799'457'058	680'950'979
SOUS-TOTAL DU PASSIF		931'230'476	884'428'430
CAPITAL DE DOTATION	19	44'000'000	44'000'000
FONDS DE RESERVES	20	8'228'150	11'501'731
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-7'183'367	-4'413'802
FONDS PROPRES		1'044'784	7'087'929
TOTAL DU PASSIF DU CAPITAL DE DOTATION ET DES FONDS PROPRES		976'275'259	935'516'360

* retraité voir Note 3.18

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2020

En CHF	Notes	2020	2019*
REVENUS DES TRANSPORTS	21	115'850'683	153'751'903
CONTRIBUTION UNIRESO	22	39'454'371	38'107'837
CONTRIBUTION DE L'ETAT DE GENEVE	22	251'423'409	211'410'356
CONTRIBUTION DE LA CONFEDERATION	23	21'805'156	11'721'721
CONTRIBUTION DES COMMUNES ET DES TIERS		18'143'474	15'243'545
PRODUITS D'EXPLOITATION DIVERS	24	16'980'978	22'297'076
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		463'658'072	452'532'439
FRAIS DE PERSONNEL	25	264'745'496	259'414'667
FRAIS DE VEHICULES	26	31'104'998	31'095'160
FRAIS DE BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS FIXES	27	23'414'867	20'148'380
SOUS-TRAITANCE DE TRANSPORT	28	57'200'534	57'213'329
CHARGES D'EXPLOITATION DIVERSES		33'220'255	31'296'376
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS	29	49'013'498	46'574'784
PERTES SUR CONSTATS ET DEBITEURS	30	1'536'076	2'782'475
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		460'235'723	448'525'171
RESULTAT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		3'422'349	4'007'268
PRODUITS FINANCIERS	31	1'674'788	3'229'160
CHARGES FINANCIERES	31	12'308'232	11'708'430
QUOTE-PART DANS LE RESULTAT DES SOCIETES ASSOCIEES	12	27'729	58'201
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-7'183'367	-4'413'802

* Présentation retraitée

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



TABLEAU DES FLUX DE LIQUIDITES CONSOLIDES

pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2020

En CHF	Notes	2020	2019
Activités opérationnelles			
Résultat net de l'exercice		-7'183'367	-4'413'802
Amortissements et pertes de valeur	29	49'013'498	46'574'184
Amortissements sur les participations de tiers	29	-1'056'281	-441'167
Provisions sur débiteurs incluses dans corrections de valeurs des actifs	30	-97'409	-34'986
Attribution / Dissolution de provisions	16/18.2	2'445'106	1'907'249
Quote-part au résultat des participations mises en équivalence	12	-27'729	-58'201
Résultat de change non réalisé		-19'644	151'530
Résultat de l'exercice après ajustement des transactions non-monétaires		43'074'175	43'684'807
Produits d'intérêts	31	-929'001	-619'371
Dividendes reçus	31	0	-59'540
Charges d'intérêts	31	10'792'568	10'924'059
Montants reclassés dans les activités d'investissement ou de financement		9'863'567	10'245'148
Variation des débiteurs d'exploitation brut		7'094'132	8'124'681
Variation des stocks brut		-315'858	864'240
Variation des autres actifs circulants		-30'460'775	-395'866
Variation des autres actifs à long terme		125'630	-1'727'418
Variation des créanciers d'exploitation		-9'509'271	8'708'958
Variation des autres engagements à court terme		5'748'370	-6'922'522
Variation des autres engagements à long terme		1'220'238	1'499'694
Utilisations des provisions	16	-894'669	-1'002'987
Variations du fonds de roulement		-26'992'202	9'148'781
FLUX DE LIQUIDITES PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		25'945'540	63'078'736
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	10	-42'337'834	-90'631'842
Avances sur acquisitions de véhicules	10	-17'296'502	-23'133'642
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	11	-7'456'195	-8'491'133
Subventions d'investissements reçues	10	14'507'619	24'101'383
(Octroi) / Remboursement des créances à long terme	13	-5'741	10'296
Dividendes encaissés	12/13	0	168'584
Produits d'intérêts encaissés		345'578	35'948
FLUX DE LIQUIDITES AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS		-52'243'075	-97'940'406
Activités de financement			
Augmentation des emprunts		431'363'225	245'000'000
Remboursement des emprunts		-396'425'509	-200'546'423
Intérêts payés		-8'888'976	-9'133'052
Intérêts payés sur le capital de dotation		-770'000	-715'000
FLUX DE LIQUIDITES PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		25'278'741	34'605'524
Effet des conversions de change sur la liquidité		-93'908	-182'921
AUGMENTATION / (DIMINUTION) NETTE DE LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES		-1'112'702	-439'066
Liquidités et équivalents de liquidité à l'ouverture de l'exercice		13'918'817	14'357'883
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA FIN DE L'EXERCICE		12'806'115	13'918'817

Le solde du compte nostro des TPG auprès de la Caisse Centralisée de l'Etat est débiteur de CHF 519'689 (2019 : créateur de CHF 4'811'317) et se trouve dans la rubrique des débiteurs d'exploitation.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



VARIATION DES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2020

	Fonds de réserve (antérieur à 1996)	Fonds de réserve autres	Perles différées sur instruments dérivés de couverture	Résultats cumulés réseau urbain depuis 1996	Résultats cumulés régional depuis 1996	Ecart de conversion	Total
En CHF							
Fonds propres au 1er janvier 2019	2'972'887	39'437'118	-21'410'923	-14'261'049	4'213'315	-1'207'674	9'600'600
Reclassement des pertes différées sur instruments dérivés de couverture			1'124'967				1'124'967
Fonds de solidarité		635'379					635'379
Différences de conversion		0				-59'215	-59'215
Fonds de réserve au 31 décembre 2019	2'972'887	40'072'497	-20'285'956	-14'261'049	4'213'315	-2'289	11'501'731
Résultat net de l'exercice		-2'332'064		-2'810'126	517'156	211'233	-4'413'802
Fonds propres au 31 décembre 2019	2'972'887	37'740'432	-20'285'956	-17'071'175	4'730'471	-996'441	7'087'929
Fonds propres au 1er janvier 2020	2'972'887	37'740'432	-20'285'956	-17'071'175	4'730'471	-996'441	7'087'929
Reclassement des pertes différées sur instruments dérivés de couverture			1'146'457				1'146'457
Variation du résultat mise en équivalence		1'761					1'761
Différences de conversion						-7'998	-7'998
Fonds de réserve au 31 décembre 2020	2'972'887	37'742'194	-19'139'498	-17'071'175	4'730'471	-996'441	8'228'150
Résultat net de l'exercice		-1'720'639		-4'896'461	-401'340	-164'927	-7'183'367
Fonds propres au 31 décembre 2020	2'972'887	36'021'555	-19'139'498	-21'967'636	4'329'131	-1'161'368	1'044'784

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2020

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 PRÉSENTATION

Les Transports publics genevois (ci-après : tpg ou Le Groupe) ont été créés sous la forme d'un établissement de droit public genevois par la Loi H 1 55 sur les Transports publics genevois, du 21 novembre 1975 (LTPG), en exécution des dispositions de l'article 191 de la Constitution genevoise de 2012. Les tpg ont leur siège social à Genève (Suisse), Route de la Chapelle 1 – CP 950 – CH-1212 Grand-Lancy 1. Ils sont dotés de la personnalité juridique et sont autonomes dans les limites fixées par la LTPG.

Les tpg ont pour but, dans le cadre d'un Contrat de prestations conclu avec l'Etat, de mettre à la disposition de la population du canton de Genève un réseau de communications, exploité régulièrement, pour le transport des voyageurs et de pratiquer une politique tarifaire incitative.

Les tpg sont personnellement propriétaires de l'actif du patrimoine qui leur est affecté et répondent seuls de leurs dettes et engagements. En cas de vente par les tpg d'un immeuble leur appartenant, et dont cesse ainsi l'affectation à la réalisation de leur but, l'Etat de Genève dispose d'un droit de préemption sur cet immeuble.

Ils sont placés sous la surveillance du Conseil d'Etat et de l'autorité fédérale compétente.

La dissolution, le mode de liquidation des tpg et la désignation des liquidateurs ne peuvent être décidés que par le Grand Conseil. Le produit net de la liquidation revient à l'Etat de Genève.

1.2 ORGANISATION DES TPG

L'administration des tpg est confiée à un Conseil d'administration, dont le président est désigné par le Conseil d'Etat. Sous réserve des compétences du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et de l'autorité compétente de la Confédération suisse en matière d'exploitation de lignes de transports de voyageurs, le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion des tpg.

Un bureau du conseil composé de cinq membres, présidé par le président du Conseil d'administration, exécute les décisions du Conseil d'administration et veille à la bonne marche des tpg, dont il suit la gestion courante. Le bureau du conseil exerce notamment les pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil d'administration.

Un organe de révision procède chaque année à l'audit des comptes annuels consolidés des tpg.

1.3 DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DES COMPTES

En application des dispositions de l'article 28.1 LTPG, les tpg tiennent une comptabilité, établissent un bilan, un compte de profits et pertes et un compte d'exploitation annuels, conformes à la Loi fédérale sur les chemins de fer, à la Loi fédérale sur les entreprises de trolleybus, à leurs règlements d'exécution, à l'ordonnance sur la comptabilité des chemins de fer et au plan comptable qui y est inséré.

Selon les dispositions de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève et de son article 6, les tpg établissent leurs états financiers consolidés conformément au Règlement sur



l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève, basé sur les normes IPSAS.

1.4 UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

L'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois a fait l'objet d'un cahier des charges, arrêté par le Conseil d'Etat en date du 14 décembre 1987. Ce cahier des charges fixe la répartition des tâches et règle les rapports entre les tpg, l'Etat de Genève (ci-après : Etat), la Ville de Genève (ci-après : Ville) et les autres communes dont le territoire est emprunté par les véhicules des tpg, dans le cadre des concessions fédérales accordées à ceux-ci.

1.5 CONTRAT DE PRESTATIONS

Conformément à l'article 1 LTPG, l'Etat a conclu un Contrat de prestations avec les tpg.

Ce Contrat de prestations est un contrat de droit public qui, dans les limites de la loi, détermine en particulier les prestations fournies par les tpg, les conditions d'exploitation du réseau et les contributions financières de l'Etat pour une période pluriannuelle. Le Contrat de prestations est soumis à l'approbation du Grand Conseil.

1.6 OBJET DU CONTRAT

Ce contrat a pour objet d'assurer une autonomie aux tpg leur permettant d'atteindre leur but consistant à mettre à la disposition du public un réseau performant de transports publics dans l'agglomération genevoise, le reste du Canton de Genève et la France voisine, dans le respect et la sauvegarde de l'environnement.

1.6.1 OBLIGATIONS DES TPG

Les tpg s'engagent à fournir un certain nombre de prestations, mesurées sur la base d'indicateurs de performance quantitatifs, environnementaux et financiers. Les tpg s'engagent notamment à maintenir globalement pendant toute la durée du contrat les prestations définies dans l'offre quantitative de référence, l'offre de trafic régional et ses adaptations éventuelles qui sont décrites dans les documents suivants :

- La structure et le plan du réseau
- Les intervalles de passage de référence des véhicules
- La capacité des véhicules
- La déclinaison de l'offre par année

Ces documents découlent du Plan Directeur des Transports Collectifs.

Les tpg fournissent chaque année un rapport sur la réalisation de l'offre.

Le volume des activités données en sous-traitance ne peut excéder les taux fixés par la LTPG par rapport au montant des charges totales des tpg (article 1).

Les tpg appliquent les tarifs fixés dans l'article 36 de la LTPG.

Les terrains, bâtiments et équipements nécessaires à l'exploitation étaient mis à la disposition des tpg par l'Etat jusqu'au 20 décembre 2007, date à laquelle les bâtiments et les équipements ont été



transférés aux tpg selon la Loi 9845 ; les terrains sont restés propriété de l'Etat. En principe, les tpg assument seuls l'acquisition et les charges des nouveaux immeubles et équipements sauf si ceux-ci devaient être acquis dans le cadre d'une augmentation de l'offre des tpg sollicitée par l'Etat. Dans ce cas, les modalités sont discutées entre l'Etat et les tpg.

Les tpg assument l'entretien des infrastructures aériennes et au sol, qui demeurent propriété de l'Etat.

L'Etat délègue aux tpg les concessions relatives aux infrastructures qui lui sont octroyées par la Confédération.

1.6.2 OBLIGATIONS DE L'ETAT

L'Etat s'engage à verser aux tpg par tranche annuelle l'enveloppe budgétaire pluriannuelle relative à l'offre de trafic d'agglomération.

Les indemnités versées par les collectivités publiques aux tpg, en raison de leurs commandes annuelles de prestations, sont complétées par l'Etat afin de couvrir la totalité de l'excédent de charges relatives à l'offre de trafic régional.

L'enveloppe budgétaire peut être modifiée d'un commun accord entre les parties en cas de modification de l'offre de référence. L'Etat indemnise les tpg s'il demande une réduction de l'offre entraînant des surcoûts.

L'Etat s'engage à verser les sommes utiles à l'entretien des infrastructures mentionnées plus haut.

Les montants articulés dans le Contrat de prestations (L.12546) au titre des contributions cantonales, hors contributions tacites et contributions spéciales liées aux frais UNIRESO, se détaillent ainsi :

	Enveloppe budgétaire CHF
Année 2020	232'259'086
Année 2021	244'434'060
Année 2022	254'212'876
Année 2023	259'012'876
Année 2024	262'635'929
Total	1'252'554'827

Ces montants ne comprennent pas les indemnités relatives à la Communauté tarifaire Unireso.

1.6.3 AFFECTATION DU RÉSULTAT DES TPG

Aux termes de l'article 22 de leur Contrat de prestations 2020-2024, le résultat annuel des tpg est affecté à hauteur de 75% à la rubrique "Part de subventions non dépensées" en faveur des tpg et de 25% à la rubrique "Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat" en faveur de l'Etat. A l'échéance du Contrat, les tpg conservent définitivement l'éventuel solde de la réserve "Part de subventions non dépensées", tandis que l'éventuel solde de la réserve "Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat" sera rétrocédé à l'Etat de Genève.

1.6.4 ECHÉANCE DU CONTRAT

Le contrat a pris effet au 1^{er} janvier 2020 et arrivera à échéance le 31 décembre 2024. Un avenant pour l'exercice 2019 avait été voté au cours de l'exercice 2018.

1.7 SITUATION FISCALE

En application des dispositions de l'article 7 LTPG, les tpg sont exempts des impôts cantonaux et communaux.

En vertu de l'article 56 LIFD, les tpg ne sont pas soumis à l'impôt fédéral direct.

En application des dispositions de l'article 33 de la Loi fédérale sur la TVA (LTVA), les subventions et autres contributions des pouvoirs publics reçues par les tpg sont exclues de la base du calcul de l'impôt sur la livraison des biens et les prestations de service de transport.

L'article 37 de la LTVA est applicable pour les tpg et a donné la possibilité de décompter la TVA selon la méthode forfaitaire durant les exercices 2000 à 2004.

A partir du 1^{er} janvier 2005, les tpg ont choisi d'abandonner le système de décompte forfaitaire et ont opté pour la méthode effective ; à ce titre, ils doivent soumettre l'impôt préalable à la réduction (REDIP, réduction de l'impôt préalable).

A compter du 1^{er} janvier 2010, les tpg ont opté pour la méthode de la réduction forfaitaire de l'impôt préalable. La réduction forfaitaire est calculée sur 3,4% des subventions (2019 : 3,7%).

2 PRINCIPES RÉGISSANT LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.1 BASES D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés des tpg sont établis conformément au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève, basé sur les normes comptables internationales pour le secteur public (International Public Sector Accounting Standards - IPSAS), élaborées par l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB) et qui sont fondées sur les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Les tpg ont décidé de ne pas appliquer les normes IPSAS par anticipation à leur date d'entrée en vigueur. Les annexes détaillent l'effet qu'aurait eu l'application anticipée de nouvelles normes sur les états financiers consolidés. En l'absence de norme IPSAS spécifique, ce sont les normes IFRS qui sont appliquées sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique, à l'exception de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur. Les montants présentés dans ces états financiers consolidés sont exprimés en francs suisses arrondis.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été arrêtés et adoptés par le Conseil d'administration des tpg du 8 mars 2021.



2.2 ENTRÉE EN VIGUEUR DE NOUVELLES NORMES ET NORMES MODIFIÉES

La norme IPSAS 40 - Regroupement d'entreprises du secteur public - a été publiée par l'IPSAS Board pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

L'application de cette nouvelle norme n'a pas eu d'impact sur les états financiers du Groupe.

Aucune autre nouvelle norme ni amendement aux normes existantes n'est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

3.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des tpg et de ses filiales, préparés au 31 décembre de chaque année.

Les filiales sont consolidées intégralement lorsque le Groupe a une participation majoritaire et lorsqu'il en détient le contrôle, indépendamment du pourcentage de participation au capital-actions. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une filiale afin d'obtenir des avantages de ses activités (en principe plus de 50% des droits de vote).

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les soldes et opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminés en consolidation.

3.2 CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat. Les avoirs et les engagements non monétaires, libellés en monnaies étrangères comptabilisés à leur coût historique, sont convertis aux cours historiques.

Les états financiers des sociétés du Groupe à l'étranger sont convertis en francs suisses (CHF) en appliquant les cours de change en vigueur à la date de clôture pour les rubriques du bilan et les cours annuels moyens pour les postes du compte de résultat. Les écarts de change résultant de l'application de ces deux cours sont inscrits dans une rubrique distincte des fonds propres jusqu'à la sortie des sociétés.



Les principaux cours suivants sont utilisés pour la conversion des chiffres des bilans et comptes de résultat en francs suisses :

Monnaies	Cours de fin d'année utilisé pour la conversion du bilan		Cours moyen utilisé pour la conversion du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie	
	2020	2019	2020	2019
Euro	1.0815	1.0870	1.0705	1.1125

3.3 PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les investissements du Groupe dans des entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une coentreprise. Une influence notable permet de participer au processus décisionnel en matière de politique financière et opérationnelle de la société associée sans avoir le pouvoir de la contrôler. Elle est présumée lorsque le Groupe détient au moins 20% des droits de vote de la société associée.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part des actifs nets détenus par le Groupe. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée. Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles du Groupe.

3.4 INVESTISSEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les investissements et autres actifs financiers comprennent les titres de participation de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable, les prêts et créances financières, les placements ainsi que la juste valeur positive des instruments dérivés.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs circulants ou immobilisés selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Le Groupe classe tous ses actifs financiers dans les catégories suivantes en fonction du but pour lequel ils ont été contractés : actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, prêts et créances ou actifs financiers disponibles à la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, majorée, dans le cas des investissements qui ne sont pas classifiés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables. L'évaluation ultérieure des actifs financiers s'effectue en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque le Groupe a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et les risques y relatifs.

3.4.1 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend, d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme. Les instruments financiers dérivés entrent également dans cette catégorie. A chaque date de clôture, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont immédiatement reconnues au compte de résultat.

3.4.2 PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils prennent naissance lorsque le Groupe fournit de l'argent, des biens ou des services à un débiteur sans intention de négocier la créance. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

3.4.3 ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de participation du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées ainsi que des placements qui ne répondent pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en fonds propres. Lorsqu'il n'existe pas de marché actif et qu'une juste valeur ne peut être estimée de manière fiable au moyen d'autres méthodes d'évaluation admises comme l'actualisation des flux futurs, ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée.

Lorsqu'un actif disponible à la vente est décomptabilisé ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en fonds propres est enregistré(e) au compte de résultat.

3.5 LIQUIDITÉS

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les dépôts et placements monétaires dont la durée initiale n'excède pas trois mois.

Les découverts bancaires ainsi que l'utilisation de la ligne de crédit auprès de la Caisse Centralisée de l'Etat, sont présentés au bilan sous emprunts et dettes à court terme. Si la ligne de crédit n'est pas utilisée, alors le solde débiteur du compte nostro des tpg auprès de la Caisse Centralisée de l'Etat est présenté sous la rubrique « débiteurs d'exploitation ».

3.6 DÉBITEURS D'EXPLOITATION

Les débiteurs d'exploitation sont évalués aux montants facturés, sous déduction d'ajustement pour créances douteuses. Une provision pour perte de valeur sur les créances douteuses, basée sur une revue de tous les postes ouverts significatifs, est constituée à la date du bilan.

Le solde débiteur du compte nostro des tpg auprès de la Caisse Centralisée de l'Etat est présenté sous la rubrique « débiteurs d'exploitation ».

3.7 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût du stock correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce dernier incorpore les charges directes et indirectes d'acquisition et de production. Les coûts sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation des stocks d'articles liés aux véhicules est estimée en tenant compte de dépréciations en fonction de leur rotation, nature, ancienneté et durée de vie.

Les pièces de rechange principales ainsi que le stock de pièces de sécurité relatif au parc de véhicules constituent des immobilisations corporelles dans la mesure où le Groupe compte les utiliser sur plus d'un exercice.

Les travaux en cours sont valorisés selon la méthode du degré d'avancement. Lorsque le bénéfice estimé est incertain ou lorsqu'une perte est attendue, ils font immédiatement l'objet d'un ajustement de valeur.

3.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

3.8.1 IMMOBILISATIONS DÉTENUES

Les immobilisations corporelles détenues par le Groupe sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de construction, déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeurs. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif si les critères de comptabilisation sont satisfaits. En outre, le coût correspondant à chaque inspection majeure (révision mi-vie) est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. L'ensemble des autres coûts de réparation et de maintenance est comptabilisé au compte de résultat lorsqu'ils surviennent.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilité estimée de chaque objet, compte tenu d'une valeur résiduelle finale, s'il y a lieu. Les durées moyennes retenues sont les suivantes :

Bâtiments	
• Gros Œuvre	40 à 100 ans
• Second Œuvre	40 à 60 ans
• Confort	10 à 40 ans
• Autres aménagements	5 à 40 ans
• Installations fixes	10 à 50 ans
Véhicules et leurs équipements	
• Tramways	
- Structure	30 à 43 ans
- Révision mi-vie	17 ans
- Equipements embarqués	10 ans
• Trolleybus	
- Structure	20 à 25 ans
- Révision mi-vie	10 ans
- Equipements embarqués	10 ans

• Autobus	
- Structure	12 à 16 ans
- Equipements embarqués	10 ans
• Autres véhicules	10 à 20 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 20 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

3.8.2 TRAVAUX D'INVESTISSEMENT EN COURS

Les biens en cours de constructions à des fins de production ou d'administration sont comptabilisés au coût, moins toute perte de valeur comptabilisée. Le coût comprend le coût des travaux, des honoraires et pour les actifs qualifiés, les coûts d'emprunt capitalisés. Ces biens sont classés dans les catégories appropriées des immobilisations corporelles lorsque leur construction est terminée et lorsqu'ils sont prêts pour leur utilisation prévue. L'amortissement de ces actifs, selon la même méthode que celle utilisée pour d'autres types de biens immobiliers, commence lorsque l'actif est prêt pour son utilisation prévue.

3.8.3 INSTALLATIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC

Conformément au « Cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois » du 14 décembre 1987, les infrastructures suivantes appartiennent à l'Etat et sont financées par lui (article 7) :

- les voies ferrées et leur infrastructure;
- les supports des lignes aériennes;
- les lignes aériennes, y compris les dispositifs de contact 600 volts (par exemple les « luges » servant à l'enclenchement des feux de circulation et leurs raccordements);
- les câbles souterrains et aériens y compris leurs accessoires (génie civil);
- les sous-stations électriques.

Les places d'arrêt et les chaussées sont financées conjointement par l'Etat et les communes.

Ces infrastructures sont mises à disposition des tpg dans le cadre du Contrat de prestations. L'Etat a calculé un droit d'utilisation des infrastructures qui couvre les charges d'amortissement et de financement de ces infrastructures. Le montant de la valorisation de ce droit d'utilisation est comptabilisé dans les états financiers consolidés pour leur partie monétaire uniquement (note 27).

3.9 IMMOBILISATIONS ACQUISES EN CONTRATS DE LOCATION

Dans le cadre de ses activités, le Groupe utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location. Ces contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis par la norme IPSAS 13 afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement.

3.9.1 CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Les contrats ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués sont qualifiés de contrats de location-financement.

Lors de la comptabilisation initiale, ces biens sont portés à l'actif du bilan à la juste valeur des biens loués ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée. Les engagements financiers qui en découlent sont portés au passif dans les dettes. Les paiements de leasing sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la



dette de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation ou, lorsque celle-ci est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

3.9.2 CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les contrats de location ne correspondant pas à la définition d'un contrat de location-financement sont qualifiés de contrat de location simple et comptabilisés comme tels.

Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

3.10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels et licences informatiques et sont amorties linéairement selon leur durée d'utilité comprise entre 4 et 8 ans.

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement engagées sur la base d'un projet individuel sont comptabilisées en actif incorporel lorsque le Groupe peut démontrer la faisabilité technique de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service, son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser, le fait que cet actif générera des avantages économiques futurs, l'existence de ressources disponibles pour achever le développement et sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

3.11 PERTES DE VALEUR D'ACTIFS NON GÉNÉRATEURS DE TRÉSORERIE

Les actifs du Groupe ne sont pas détenus en vue de générer une rentabilité commerciale compte tenu des diverses subventions reçues. Ils sont dès lors tous considérés comme des actifs non générateurs de trésorerie.

Le Groupe examine à chaque date de clôture s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel, évaluée selon l'approche la plus appropriée entre le coût de remplacement net d'amortissement, le coût de remise en état ou selon l'approche des unités de service.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs pour un actif est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.12 DETTES FINANCIÈRES ET DETTES D'EXPLOITATION

Les dettes financières et dettes d'exploitation comprennent les emprunts, les engagements de location-financement, les autres financements, les créanciers d'exploitation ainsi que la juste valeur négative des instruments dérivés. Elles sont présentées au bilan en passifs exigibles à court ou long terme selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Les dettes financières sont initialement enregistrées à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Les dettes portant intérêts sont évaluées ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.13 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire son exposition aux fluctuations des taux d'intérêts et des risques de change. Ces instruments sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de la conclusion du contrat de l'instrument ; ensuite, ils sont réévalués à leur juste valeur à la date de clôture.

La méthode du traitement des pertes ou des gains financiers résultant de cette évaluation dépend de la relation entre le dérivé et l'objet dont il couvre le risque. A la conclusion du contrat du dérivé, il est désigné comme suit :

- Instrument répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie. La part efficace du gain ou de la perte sur l'instrument financier de couverture est enregistrée dans les fonds propres et la part inefficace est enregistrée dans le compte de résultat. Lorsque le dénouement de la transaction couverte donne lieu à la comptabilisation d'un actif ou un passif non financier, le gain ou la perte sur l'instrument de couverture précédemment enregistré dans les fonds propres est transféré dans le coût d'acquisition de l'actif ou du passif susmentionné. Dans le cas contraire (comptabilisation d'un actif ou passif financier), le gain ou la perte sur l'instrument de couverture précédemment enregistré dans les fonds propres est transféré au compte de résultat dans les mêmes périodes que celles au cours desquelles les flux de trésorerie prévus couverts affectent le compte de résultat.
- Instrument ne répondant pas aux critères de couverture au sens de la norme, mais assurant une couverture économique effective. Le gain ou la perte sur l'instrument financier dérivé est enregistré directement dans le compte de résultat.

3.14 PROVISIONS

Les provisions comprennent les engagements dont l'issue, l'échéance ou le montant est incertain. Elles sont portées au bilan quand le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsqu'une sortie de ressources n'est pas probable ou ne peut pas être estimée de manière fiable, l'obligation n'est pas portée au bilan mais est présentée dans les notes.

Quand l'effet est significatif, les flux de trésorerie attendus pour éteindre l'obligation sont escomptés. La provision est actualisée au taux du marché majoré le cas échéant d'un taux reflétant les risques spécifiques du passif.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Il s'agit donc du montant que le Groupe devrait raisonnablement payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.

3.15 AVANTAGES AU PERSONNEL

3.15.1 ENGAGEMENTS CONCERNANT LES RETRAITES

Les collaborateurs des tpg bénéficient d'un plan de prévoyance professionnelle (2^{ème} pilier) conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (ci-après : LPP) du 25 juillet 1982 (RS 831.40).

En application de la Loi genevoise 6601 du 9 novembre 1990, avec effet au 1^{er} janvier 1991, ce régime de prévoyance est administré par la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des tpg (ci-après : la FPTPG) et qui est gérée de manière paritaire par les représentants de l'employeur et des employés.

Situation de la Fondation de Prévoyance en faveur du personnel des tpg

La FPTPG, institution de prévoyance de droit public (ci-après : IPDP) possédant une personnalité juridique, bénéficie de l'aide et de la garantie de l'Etat. Elle est placée sous la surveillance de l'ASFIP (Autorité de Surveillance des Fondations et des Institutions de Prévoyance). La loi B 5 40 qui la régit, ainsi que toute modification de celle-ci sont soumises à l'approbation du Grand Conseil. Le règlement général de la FPTPG est approuvé par son Conseil de fondation.

Le plan de prévoyance de la FPTPG est un plan de primauté de prestations. Le système financier adopté par la FPTPG, tel que défini à l'article 24 de la Loi L11230 du 1^{er} janvier 2014 et approuvé par l'autorité de surveillance, est un système de capitalisation partielle. Il a pour but de maintenir la fortune de prévoyance de la Fondation a un niveau lui permettant de couvrir intégralement les engagements pris envers les bénéficiaires de pensions, de maintenir les taux de couverture au moins à leur valeur initiale et de financer intégralement toute augmentation de prestations par la capitalisation. Le plan de financement de la Fondation doit permettre d'atteindre un taux de couverture des engagements envers les membres retraités et salariés d'au moins 80% dans les 40 ans à compter du 1^{er} janvier 2012. Selon les dispositions transitoires de la modification du 17 décembre 2010 de la loi fédérale, si les taux de couverture intermédiaires de 60% au 1^{er} janvier 2020 et 75% au 1^{er} janvier 2030 ne sont pas atteints, l'Etat de Genève s'acquittera d'un intérêt égal au taux minimum selon l'art. 15 al. 2 LPP sur la part du découvert inférieur au palier. D'autre part, en cas de degré de couverture inférieur à 100%, selon l'art. 69 al. 2 LPP et l'art. 45 al. 1 OPP2, l'Etat garantit à titre subsidiaire le paiement des prestations dues en vertu de la LPP. Les taux de couverture mentionnés ci-dessus doivent être calculés selon l'art. 44 al. 1 OPP2.

Traitement dans les comptes des tpg

Selon la norme IPSAS 39 appliquée au 1^{er} janvier 2017, les avantages postérieurs à l'emploi sont considérés comme des engagements de l'entité envers ses employés et, à ce titre, les tpg doivent en principe porter un engagement de prévoyance au passif du bilan dès lors que la FPTPG présente un degré de couverture au moins inférieur à 100%. Cependant, dans le cas des IPDP, la constatation d'un engagement de prévoyance au passif du bilan selon IPSAS 39 n'apparaît pas être pertinente dans la mesure où :

- la méthode de calcul des engagements de prévoyance en Suisse servant au pilotage des caisses de pension diffère significativement de celle prescrite par IPSAS 39 ;
- les IPDP n'ont pas l'obligation de résorber intégralement leur découvert ; et
- en cas de non-respect des dispositions fédérales en matière de taux de couverture, les IPDP peuvent adapter leurs plans de prestations afin de réduire leurs engagements de prévoyance, sans que les tpg soient mis à contribution.

A la place, les avantages postérieurs à l'emploi sont reconnus selon les effets économiques de la FPTPG sur les tpg. Une provision est comptabilisée selon la norme IPSAS 19 "Provisions, passifs éventuels, actifs éventuels", lorsque des mesures d'assainissement requièrent des tpg des contributions à fonds perdus, ne résultant pas, notamment, de l'accroissement des taux de cotisations ou de l'allongement de la durée de cotisation.



Toutefois, en vue d'augmenter la transparence des états financiers consolidés du Groupe, les tableaux présentés en note 18 mentionnent également les estimations chiffrées qu'impliquerait l'application de la norme IPSAS 39.

Il convient de relever qu'en vertu de la loi 12364 votée le 30.09.2019 par le Grand Conseil genevois, la FPTPG a bénéficié en 2020 d'une recapitalisation de l'Etat de Genève qui lui a permis d'atteindre un taux de couverture légal de 80.1%.

3.15.2 ENGAGEMENTS CONCERNANT LES AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

Pour les autres avantages au personnel, ce sont les dispositions de la norme IPSAS 39 qui ont été appliquées.

Les avantages au personnel désignent toutes formes de contrepartie donnée par le Groupe au titre des services rendus par son personnel. Ils sont comptabilisés à mesure qu'ils sont acquis par les membres du personnel. Les avantages à long terme sont calculés sur la base d'évaluations actuarielles en appliquant la méthode des unités de crédit projetées.

3.16 RECONNAISSANCE DES PRODUITS

D'une manière générale, les produits sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir au Groupe et que le montant de ce produit peut être estimé avec fiabilité. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits puissent être reconnus.

Revenus de transports

Les produits des activités de transport sont reconnus au moment où la prestation de transport est réputée accomplie. En conséquence, les produits de billetterie sont reconnus au moment de leur encaissement, les produits liés aux abonnements de transport sont répartis sur leur durée de validité.

Prestations de services

Les produits résultant des travaux d'atelier, de garantie, de génie civil, de constructions d'infrastructures et autres prestations pour le compte de tiers sont reconnus en fonction du degré d'avancement. Le degré d'avancement est déterminé par référence aux coûts encourus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des coûts estimés pour chaque contrat. Lorsque le résultat d'un contrat ne peut pas être évalué de façon fiable, le produit des travaux n'est comptabilisé qu'à hauteur des charges comptabilisées qui sont susceptibles d'être recouvrées.

Ventes de biens

Les produits provenant de la vente de biens sont reconnus lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, en général à la livraison des biens.

Produits d'intérêts et dividendes

Les produits d'intérêts sont reconnus en fonction du temps écoulé sur la base des taux d'intérêts effectifs. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

3.17 SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites.

Les subventions liées au résultat sont comptabilisées en produits dans le même exercice que les charges qu'elles sont supposées compenser.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont des subventions publiques dont la condition principale est que les tpg achètent, construisent ou acquièrent des immobilisations corporelles. Elles sont reconnues au moment où les conventions sont signées avec les collectivités publiques ou lorsque les instances compétentes de celles-ci ont avalisé les décisions. Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont présentées au passif du bilan et sont comptabilisées en produits d'amortissements de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité des immobilisations correspondantes.

Les subventions sous forme de prestations en nature ne sont pas comptabilisées en charges et en produits, mais leurs justes valeurs sont mentionnées en annexes (notes 22 et 27).

3.18 MODIFICATION DE PRÉSENTATION DES CONTRIBUTIONS DE L'ÉTAT DE GENÈVE

Pour améliorer la lecture des états financiers du Groupe, les contributions du Canton de Genève ont été séparées en deux catégories : D'une part les contributions directement versées aux tpg par le Canton de Genève d'autre part celles versées par le Canton de Genève à la communauté tarifaire Unireso qui rétrocède une part aux tpg calculée sur la base d'une clé de répartition pré-définie.

Les changements de présentation dans le compte de résultat au 31 décembre 2019 sont présentés ci-dessous :

En CHF	Notes	2019 retraités	2019 approuvés
CONTRIBUTION UNIRESO	22	38'107'837	0
CONTRIBUTION DE L'ETAT DE GENEVE	22	211'410'356	249'518'193
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		249'518'193	249'518'193

3.19 UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés basés sur les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures du Groupe dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations. Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers consolidés sont :

- Les avantages postérieurs à l'emploi (voir notes 3.15 et 18) ;
- Les durées d'utilité des immobilisations (voir notes 3.8.1 et 3.10, 10 et 11) ;
- Les provisions (voir note 16).



3.20 NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

A la date d'approbation des présents états financiers consolidés, l'IPSAS Board a publié la nouvelle norme IPSAS suivante qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022. Cette norme n'a pas été appliquée de façon anticipée.

Nouvelle norme comptable internationale du secteur public (IPSAS) publiée		Date d'entrée en vigueur
IPSAS 41	Instruments financiers (anc. IPSAS 29)	1 ^{er} janvier 2022

Hormis la présentation d'informations supplémentaires en annexe en cas de regroupement d'entreprise, l'application de cette nouvelle norme n'aura pas d'impact matériel sur les états financiers du Groupe.

4 INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est essentiellement actif dans le transport des voyageurs. Les activités extérieures au transport de voyageurs, à savoir la location d'espaces publicitaires sur ses véhicules, n'étant pas significatives, aucune information sectorielle n'est présentée dans les notes.

5 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés suivantes sont détenues à 100% par les tpg qui les contrôlent de manière exclusive. Elles sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. L'ultime entité contrôlante des tpg est l'Etat de Genève.

Entité	Siège social	Activité	Monnaie	Capital- actions libéré	Contrôle		Intérêt		Consolidation
					2020	2019	2020	2019	
TP Publicité SA	Genève	Publicité	CHF	300'000	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	IG
TPG Vélo SA	Grand-Lancy	Vélo libre service	CHF	500'000	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	IG
TPG France Sàrl	Annemasse	Transport	Euro	80'000	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	IG
GCT Sàrl	Genève	Gestion des communautés tarifaires	CHF	20'000	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	IG

IG = Intégration globale

Les tableaux suivants synthétisent la consolidation du Groupe au 31 décembre 2020.



Compte de résultat consolidé 2020 :

En CHF	TPG (y. c. CTI)	TP PUB	TPG VELO	GCT	TPG France	TOTAL CONSOLIDE			
	Comptes retraités	Comptes retraités	Comptes retraités	Comptes retraités en CHF	Comptes retraités en CHF	ELIMINATIONS		Comptes consolidés	
						Solides selon comptes retraités	Débit	Crédit	
REVENUS DES TRANSPORTS	115'850'683	0	0	0	0	115'850'683	0	0	115'850'683
CONTRIBUTION UNIRESO	39'454'371	0	0	63'1810	0	40'085'981	63'1810	0	39'454'371
CONTRIBUTION DE L'ETAT DE GENEVE	251'423'409	0	0	0	0	251'423'409	0	0	251'423'409
CONTRIBUTION DE LA CONFEDERATION	21'805'156	0	0	0	0	21'805'156	0	0	21'805'156
CONTRIBUTION DES COMMUNES ET DES TIERS	18'143'474	0	0	0	0	18'143'474	0	0	18'143'474
PRODUITS D'EXPLOITATION DIVERS	11'941'067	7'695'966	0	3'477'467	3'706	23'118'208	6'137'229	0	16'980'978
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	456'618'161	7'695'966	0	4'109'077	3'706	470'426'911	6'788'938	0	463'637'973
FRAIS DE PERSONNEL	262'686'208	1'501'678	0	555'610	0	264'745'496	0	0	264'745'496
FRAIS DE VEHICULES	31'094'183	10'815	0	0	0	31'104'998	0	0	31'104'998
FRAIS DE BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS FIXES	23'343'162	42'129	0	59'582	0	23'444'874	0	30'006	23'414'867
SOUS-TRAITANCE DE TRANSPORT	57'200'534	0	0	0	0	57'200'534	0	0	57'200'534
CHARGES D'EXPLOITATION DIVERSES	30'726'157	5'744'413	5'770	3'488'255	10'537	39'955'132	0	6'734'877	33'220'255
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	48'805'302	183'344	0	24'853	0	49'013'498	0	0	49'013'498
PERTES SUR CONSTATS ET DEBITEURS	1'451'650	84'425	0	0	0	1'536'075	0	0	1'536'075
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	455'309'196	7'566'804	5'770	4'108'255	10'537	467'000'606	0	6'764'893	460'235'713
RESULTAT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	3'308'965	129'161	-5'770	777	-6'823	3'426'305	6'788'938	-6'764'893	3'422'349
PRODUITS FINANCIERS	1'675'091	0	0	666	0	1'675'760	972	0	1'674'788
CHARGES FINANCIERES	12'267'694	43'590	109	1'446	321	12'313'160	0	4'928	12'308'232
QUOTE-PART DANS LE RESULTAT DES SOCIETES ASSOCIEES	100'271	0	0	0	27'729	128'000	113'300	13'029	27'729
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-7'183'367	85'571	-5'870	0	20'579	-7'083'096	6'883'111	-4'756'763	-7'183'367



Bilan consolidé au 31 décembre 2020 :

En CHF	TPG (y.c. CTI)	TPG PLIB	TPG VELO	GCT	TPG France	TOTAL CONSOLIDÉ			
	Comptes retraités	Comptes retraités	Comptes retraités	Comptes retraités en CHF	Comptes retraités en CHF	Solde selon comptes retraités	ELIMINATIONS		Comptes consolidés
							Débit	Credit	
ACTIF									
LIQUIDES	6'038'215	4'455'207	19'730	1'632'861	670'083	12'806'115	0	0	12'806'115
DEBITEURS D'EXPLOITATION	27'896'616	1'813'229	91	2'459'942	2'954	32'168'432	0	6'113'116	26'055'317
STOCKS	19'679'912	0	0	0	0	19'679'912	0	0	19'679'912
AUTRES ACTIFS CIRCULANTS	42'352'801	104'851	0	1'932'333	541	44'339'526	0	3'284'798	41'105'770
TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS	95'967'544	6'273'287	19'841	6'017'136	673'178	109'947'885	0	9'397'914	99'642'114
TERRAINS, BÂTIMENTS INSTALLATIONS FIXES	404'778'113	0	0	0	0	404'778'113	0	0	404'778'113
VEHICULES ET LEURS EQUIPEMENTS	367'225'139	0	0	0	0	367'225'139	0	0	367'225'139
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, NET	26'336'489	32'109	0	0	0	26'368'578	0	0	26'368'578
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, NET	15'474'355	132'526	0	1'018'965	0	16'625'846	0	0	16'625'846
TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS EN COURS	16'718'717	0	0	0	0	16'718'717	0	0	16'718'717
AVANCES SUR ACHATS D'IMMOBILISATIONS	41'357'842	0	0	0	0	41'357'842	0	0	41'357'842
PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE	658'952	0	0	0	999'264	1'657'816	1'001'942	1'660'514	999'264
ACTIFS FINANCIERS A LONG TERME	2'536'124	1'500	0	29'023	0	2'565'648	0	0	2'565'648
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	875'089'310	166'135	0	1'047'989	999'264	877'292'697	1'001'942	1'662'014	878'632'145
TOTAL DE L'ACTIF	971'046'954	6'539'422	19'841	7'065'124	1'668'442	880'33'983	1'001'942	1'669'338	979'272'259
En CHF									
PASSIF									
CREANCIERS D'EXPLOITATION	20'429'551	6'534'814	-196	664'418	931	27'629'519	9'456'202	0	21'969'318
PART A COURT TERME DES PROVISIONS	2'750'222	0	0	0	0	2'750'222	0	0	2'750'222
EMPRUNTS ET DETTES A COURT TERME	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PART A COURT TERME DES DETTES A LONG TERME	50'209'957	0	0	0	0	50'209'957	0	0	50'209'957
AUTRES ENGAGEMENTS A COURT TERME	54'180'248	989'483	41'123	5'381'741	26'998	60'589'591	3'741'676	0	56'847'921
TOTAL DES ENGAGEMENTS A COURT TERME	127'569'978	7'520'296	40'928	6'016'159	27'929	141'171'286	9'337'878	0	131'772'418
EMPRUNTS ET DETTES A LONG TERME	633'269'067	0	0	0	0	633'269'067	0	0	633'269'067
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	149'691'718	0	0	1'018'965	0	150'710'683	0	0	150'710'683
PROVISIONS A LONG TERME	294'605	0	0	0	0	294'605	0	0	294'605
ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU PERSONNEL	12'272'144	0	0	0	0	12'272'144	0	0	12'272'144
AUTRES ENGAGEMENTS A LONG TERME	2'910'559	0	0	0	0	2'910'559	0	0	2'910'559
TOTAL DES ENGAGEMENTS A LONG TERME	798'436'093	0	0	1'018'965	0	798'437'058	0	0	799'457'058
SOUS-TOTAL DU PASSIF	926'004'071	7'520'296	40'928	7'035'124	27'929	849'628'343	9'337'878	0	851'235'476
CAPITAL DE DOTATION	44'000'000	300'000	500'000	20'000	124'368	44'844'368	844'368	0	44'000'000
FONDS DE RESERVES	8'228'150	-1'366'445	-519'209	0	1'495'567	7'842'063	3'985'812	4'317'899	8'228'150
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-7'183'367	85'571	-5'879	0	20'578	-7'083'096	113'305	13'028	-7'183'367
FONDS PROPRES	1'044'794	-1'280'874	-521'088	0	1'516'146	798'967	4'069'112	4'384'920	1'044'794
TOTAL DU PASSIF DU CAPITAL DE DOTATION ET DES FONDS PROPRES	971'046'954	6'539'422	19'841	7'065'124	1'668'442	880'33'983	14'441'351	4'384'920	979'272'259



6 LIQUIDITÉS

Les fonds sur les comptes bancaires et les comptes postaux sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue. Depuis 2017, une partie de nos établissements bancaires ont appliqué les taux négatifs sur les comptes courants, pour les dépôts dépassant un certain seuil. La juste valeur de la rubrique liquidités est équivalente à la valeur comptable.

En CHF	31.12.2020	31.12.2019
Caisses	1'452'535	1'111'972
Comptes postaux	614'723	899'024
Comptes-courants bancaires	10'738'858	11'907'819
Liquidités et équivalents de liquidités	12'806'115	13'918'816

Depuis le 1^{er} mars 2010, les tpg ont signé une convention de cash pooling avec l'Etat de Genève. Dans le cadre de cette convention, les tpg disposent d'une ligne de crédit de CHF 15'000'000.

7 DÉBITEURS D'EXPLOITATION

En CHF	31.12.2020	31.12.2019
Clients	26'643'773	33'501'884
Autres créances	1'079'572	1'201'204
Provision pour débiteurs douteux	-1'668'028	-1'765'436
Débiteurs d'exploitation	26'055'317	32'937'652

Les débiteurs d'exploitation ne portent pas intérêt et sont en général payables à échéance de quinze à trente jours. La provision pour débiteurs douteux est constituée pour les débiteurs d'exploitation tiers échus à plus de 30 ou 60 jours. Durant l'exercice 2020, les pertes effectives sur les débiteurs de l'année se sont élevées à CHF 2'216'989 (2019 : CHF 2'666'404). Ces pertes sont dues essentiellement aux constats facturés mais jamais honorés (voir note 30).

La valeur comptable des débiteurs d'exploitation correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Sous la rubrique « clients » figure le solde débiteur du compte nostro des tpg auprès de la Caisse Centralisée de l'Etat (CCE). Lorsque la ligne de crédit décrite ci-dessus est utilisée, le solde créditeur de ce compte figure sous la rubrique « Emprunts et dettes à court terme ». Au 31.12.2020 ce compte présente un solde débiteur de CHF 519'689 et au 31.12.2019 un solde créditeur de CHF 4'811'317.



Réconciliation de la provision pour débiteurs douteux :

En CHF	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Au 1er janvier	1'765'436	1'800'423
Dotation	204'379	424'254
Utilisation	-221'540	-220'133
Reprise	-80'247	-239'108
Provision pour débiteurs douteux	1'668'028	1'765'436

Répartition des débiteurs d'exploitation par échéances :

En CHF	<u>Au 31 décembre 2020</u>			Total
	Echus à plus de 30 jours	Echus à moins de 30 jours	Non échus	
Clients	13'760'653	2'065'460	10'817'660	26'643'773
Perte de valeur	-1'668'028			-1'668'028
Total	12'092'625	2'065'460	10'817'660	24'975'745

En CHF	<u>Au 31 décembre 2019</u>			Total
	Echus à plus de 30 jours	Echus à moins de 30 jours	Non échus	
Clients	10'759'580	3'791'752	18'950'552	33'501'884
Perte de valeur	-1'765'436			-1'765'436
Total	8'994'144	3'791'752	18'950'552	31'736'448

8 STOCKS

En CHF	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Matériel en magasin	19'460'954	19'101'071
Travaux en cours	214'958	304'617
Stocks	19'675'912	19'405'688

Le stock de matériel en magasin comprend essentiellement les pièces nécessaires à l'entretien courant des véhicules et des distributeurs automatiques de titres de transport pour un montant de CHF 17'119'698 (2019 : CHF 16'305'781), ainsi que du carburant pour un montant de CHF 554'937 (2019 : CHF 1'029'688).



9 AUTRES ACTIFS CIRCULANTS

En CHF	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Comptes courants débiteurs	14'405'683	1'205'120
Prêts et avances au personnel	14'551	16'672
Travaux à facturer	653'037	446'004
Produits à facturer	24'581'705	8'580'793
Charges payées d'avance	1'450'794	396'406
Autres actifs circulants	<u>41'105'770</u>	<u>10'644'994</u>

Les autres actifs circulants sont des créances exigibles dans les douze mois qui suivent la date de clôture de l'exercice. Leur valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Les produits à facturer concernent principalement les droits à rétrocession sur les carburants ainsi que les contributions cantonale (CHF 2'400'000) et fédérale (CHF 10'620'489) complémentaires en lien avec la crise sanitaire.

10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

10.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En CHF

	Terrains, Bâtiments et Installations fixes	Véhicules et leurs équipements	Autres immobilisations corporelles	Travaux d'investissement en cours	Total
Valeurs brutes au 01.01.2020	156'555'478	750'741'665	59'507'313	320'007'659	1'286'812'115
Acquisitions	32'251'485	3'238'437	2'593'668	4'254'243	42'337'834
Cessions	-335'539	-4'630'808	-4'566'319	0	-9'532'666
Transfert	298'127'373	1'926'214	9'834'617	-309'825'966	62'237
Valeurs brutes au 31.12.2020	486'598'798	751'275'509	67'369'279	14'435'936	1'319'679'521
Fonds d'amortissement au 01.01.2020	-72'384'230	-358'812'360	-42'237'593	0	-473'434'183
Amortissements	-9'771'993	-29'862'176	-3'227'964	0	-42'862'133
Cessions	335'539	4'624'167	4'464'856	0	9'424'562
Fonds d'amortissement au 31.12.2020	-81'820'685	-384'050'370	-41'000'700	0	-506'871'755
Valeurs nettes au 31.12.2020	404'778'113	367'225'139	26'368'578	14'435'936	812'807'766
Valeurs brutes au 01.01.2019	155'679'176	753'046'029	54'903'293	251'008'196	1'214'636'693
Acquisitions	2'978'168	6'983'224	5'091'143	75'579'306	90'631'842
Cessions	-3'555'748	-11'689'456	-3'194'571	0	-18'439'775
Transfert	1'453'883	2'401'867	2'707'448	-6'579'843	-16'644
Valeurs brutes au 31.12.2019	156'555'478	750'741'665	59'507'313	320'007'659	1'286'812'115
Fonds d'amortissement au 01.01.2019	-67'257'251	-339'911'197	-42'386'460	0	-449'554'908
Amortissements	-8'235'533	-29'618'575	-2'868'440	0	-40'722'548
Cessions	3'108'553	10'717'412	3'016'707	0	16'842'672
Transfert	0	0	600	0	600
Fonds d'amortissement au 31.12.2019	-72'384'230	-358'812'360	-42'237'593	0	-473'434'183
Valeurs nettes au 31.12.2019	84'171'248	391'929'305	17'269'720	320'007'659	813'377'932

(*) Dont acquisition en leasing
Valeur d'assurance incendie

La valeur nette comptable résiduelle des immobilisations corporelles cédées en 2020 de CHF 108'104 (2019 : CHF 1'597'103) est enregistrée dans les charges d'amortissements.

Au 31 décembre 2019, la catégorie des travaux d'investissement en cours comprenait essentiellement la construction en cours du centre de maintenance secondaire En-Chardon pour un montant de CHF 290'892'192. Suite à la mise en exploitation de ce dernier, la catégorie des travaux d'investissement en cours en lien avec cet objet au 31 décembre 2020 s'élève à CHF 2'239'739 (voir note 10.5).

Au 31 décembre 2020, les travaux d'investissement en cours concernent essentiellement les équipements embarqués pour les véhicules de ligne pour un montant de CHF 7'925'246.

Au 31 décembre 2020, en application de la méthode du degré d'avancement, la part non comptabilisée des investissements en cours liée à la construction du centre de maintenance secondaire En Chardon et correspondant aux factures non parvenues s'élève à CHF 11'133'285 (2019 : CHF 6'512'369).

La valeur comptable des immobilisations sous contrat de location-financement s'élève à CHF 115'370'765 au 31 décembre 2020 (2019 : CHF 124'956'359).

10.2 PARTICIPATIONS DE TIERS AUX INVESTISSEMENTS

En CHF

	Terrains, Bâtiments et Installations fixes	Véhicules et leurs équipements	Autres immobilisations corporelles	Travaux d'investissement en cours	Licences et développements informatiques	Total
Valeurs brutes au 01.01.2020	1'655'148	930'487	6'391	135'744'681	0	138'336'707
Acquisitions	12'791'832	671'969	0	0	1'043'817	14'507'619
Transfert	135'141'805	0	0	-135'141'805	0	0
Valeurs brutes au 31.12.2020	149'588'785	1'602'456	6'391	602'876	1'043'817	152'844'326
Fonds d'amortissement au 01.01.2020	-681'871	-391'941	-3'550	0	0	-1'077'362
Amortissements	-7'14'143	-316'575	-710	0	-24'852	-1'056'281
Fonds d'amortissement au 31.12.2020	-1'396'014	-708'516	-4'260	0	-24'852	-2'133'643
Valeurs nettes au 31.12.2020	148'192'771	893'940	2'131	602'876	1'018'965	150'710'683
Valeurs brutes au 01.01.2019	1'123'454	2'653'015	13'557	112'457'487	0	116'247'513
Acquisitions	536'716	277'472	0	23'287'195	0	24'101'383
Cessions	-5'022	-2'000'000	-7'166	0	0	-2'012'189
Valeurs brutes au 31.12.2019	1'655'148	930'487	6'391	135'744'681	0	138'336'707
Fonds d'amortissement au 01.01.2019	-468'079	-2'170'298	-10'006	0	0	-2'648'384
Amortissements	-2'18'814	-221'643	-710	0	0	-441'167
Cessions	5'022	2'000'000	7'166	0	0	2'012'189
Fonds d'amortissement au 31.12.2019	-681'871	-391'941	-3'550	0	0	-1'077'362
Valeurs nettes au 31.12.2019	973'277	538'546	2'841	135'744'681	0	137'259'345

Au 31 décembre 2019, la catégorie des travaux d'investissement en cours comprenait essentiellement la subvention de l'Etat de Genève pour la construction en cours du centre de maintenance secondaire En-Chardon (voir note 10.5) pour un montant de CHF 135'058'835.

Au 31 décembre 2020 les travaux d'investissement en cours concernent essentiellement la subvention de l'Union Européenne pour un montant de CHF 553'095.

Au 31 décembre 2020, en application de la méthode du degré d'avancement, la part non comptabilisée de subvention d'investissement de l'Etat de Genève liée à la construction du centre de maintenance secondaire En Chardon s'élève à CHF 5'388'510 (2019 : CHF 3'151'987)

10.3 AVANCES SUR ACHATS D'IMMOBILISATIONS

La totalité des avances sur achats d'immobilisations, s'élevant au 31 décembre 2020 à CHF 41'125'070 TVA comprise (2019 : CHF 24'066'066), correspond principalement au versement d'acompte sur la commande des 9 tramways Stadler et des 23 trolleybus Van Hool (note 10.5).



10.4 VÉHICULES LOUÉS À DES SOUS-TRAITANTS

Dans le cadre des contrats de sous-traitance d'exploitation de lignes, les tpg mettent des véhicules à la disposition de sociétés tierces ; le prix de location de ces véhicules est pris en compte dans l'équilibre financier des contrats de sous-traitance. Les risques et avantages inhérents à ces véhicules n'étant pas transférés aux sous-traitants, ces locations sont considérées comme des locations simples.

Le parc de véhicules mis à disposition des sous-traitants fluctue en fonction des besoins d'exploitation des lignes. A titre indicatif, au 31 décembre 2020, aucun autobus était mis à disposition des sous-traitants (2019 : 2).

10.5 ENGAGEMENTS À TITRE D'INVESTISSEMENT

Les engagements à titre d'investissement (engagements hors bilan) sont les suivants :

En CHF		<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Stadler Bussnang AG	Acquisition 9 tramways	51'849'000	51'849'000
Fournisseurs du projet CMS En-Chardon	Construction CMS En-Chardon	21'725'086	31'928'343
Ineo Systrans	Projet obsolescence SAEIV embarqué	5'608'183	7'155'486
Ineo Systrans	Projet Arte	1'335'704	2'075'480
Van Hool	Acquisition de 23 trolleybus Van Hool	24'245'818	24'245'818
ENGAGEMENTS		104'763'791	117'254'127
Stadler Bussnang AG	Avance sur acquisition de 32 tramways	-29'279'250	-13'308'750
Van Hool	Avance sur acquisition de 23 trolleybus Van Hool	-7'273'745	-7'273'745
Ineo Systrans	Avance sur projet obsolescence SAEIV embarqué	-1'619'386	1'627'546
J. AVANCES SUR ACHATS D'IMMOBILISATIONS		-38'172'381	-18'954'949
ENGAGEMENTS NETS		66'591'409	98'299'177

Les engagements liés aux travaux du centre de maintenance secondaire En-Chardon (CMS), situé sur la commune de Meyrin, correspondent aux travaux restants à effectuer au 31 décembre 2020. Ce site, destiné à l'entreposage et à la maintenance des tramways et des autobus dans le cadre du développement du réseau demandé par le Canton, est mis en exploitation depuis le 26 octobre 2020.



11 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En CHF

	Licences et développements informatiques	Travaux d'investissement en cours	Total
Valeurs brutes au 01.01.2020	38'367'991	3'715'716	42'083'707
Acquisitions	5'530'838	1'925'357	7'456'195
Cessions	-5'845'707	0	-5'845'707
Transfert	3'296'054	-3'358'292	-62'237
Valeurs brutes au 31.12.2020	41'349'176	2'282'781	43'631'958
Fonds d'amortissement au 01.01.2020	-24'571'412	0	-24'571'412
Amortissements	-5'967'822	0	-5'967'822
Cessions	5'815'903	0	5'815'903
Fonds d'amortissement au 31.12.2020	-24'723'331	-	-24'723'331
Valeurs nettes au 31.12.2020	16'625'846	2'282'781	18'908'627
Valeurs brutes au 01.01.2019	31'422'087	2'289'855	33'711'942
Acquisitions	5'247'244	3'243'888	8'491'133
Cessions	-136'012	0	-136'012
Transfert	1'834'671	-1'818'027	16'644
Valeurs brutes au 31.12.2019	38'367'990	3'715'716	42'083'707
Fonds d'amortissement au 01.01.2019	-20'525'909	0	-20'525'909
Amortissements	-4'181'515	0	-4'181'515
Cessions	136'012	0	136'012
Fonds d'amortissement au 31.12.2019	-24'571'412	-	-24'571'412
Valeurs nettes au 31.12.2019	13'796'579	3'715'716	17'512'295

La valeur nette comptable résiduelle des immobilisations incorporelles cédées en 2020 de CHF 29'804

(2019 : CHF 0) est enregistrée dans les charges d'amortissements.



12 PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

Le Groupe détient 49% d'intérêt dans la société française TP2A SAS et 47% d'intérêt dans la société française Téléphérique du Salève SAS via tpg France Sàrl.

Le tableau suivant résume les informations financières concernant ces participations :

En CHF	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Sociétés mises en équivalence non cotées		
TP2A	49%	49%
Téléphérique du Salève	47%	47%
Variations de l'exercice :		
Au 1er janvier	970'380	1'057'502
Quote-part dans le résultat de l'exercice	27'729	58'201
Dividendes reçus	0	-109'044
Différences de change	-2'844	-36'279
Au 31 décembre	<u>995'264</u>	<u>970'380</u>

Données financières résumées :

Actifs circulants	5'389'011	5'847'712
Actifs immobilisés	206'728	195'821
Total des actifs	5'595'739	6'043'533
Engagements à court terme	3'552'125	4'049'973
Total des passifs	3'552'125	4'049'973
Total des fonds propres	2'043'613	1'993'560
Quote-part dans les fonds propres	<u>995'264</u>	<u>970'380</u>
Total des produits d'exploitation	9'859'910	14'064'981
Résultat net de l'exercice	55'779	123'708
Quote-part dans le résultat	<u>27'729</u>	<u>58'201</u>

13 ACTIFS FINANCIERS À LONG TERME

En CHF	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Autres titres	730'920	730'920
Créances à long terme	1'831'726	1'951'616
Actifs financiers à long terme	<u>2'562'646</u>	<u>2'682'536</u>



Les autres titres concernent une participation de 4% détenue dans la société Parking Place de Cornavin SA. Ces titres ne sont pas cotés ni traités de manière active sur un marché ; la technique de valorisation la plus objective qui a été retenue est celle du coût d'acquisition.

En effet, le volume de transactions récentes est trop faible pour prendre en référence leur prix. Même si le prix de transaction est la dernière valeur fiscale connue, il s'agit d'une valorisation non économique. De plus il n'existe pas d'entité directement comparable. Les dividendes perçus en 2020 sont de CHF 22'900 (2019 : CHF 59'540) et figurent dans la rubrique des produits financiers (voir note 31).

14 CRÉANCIERS D'EXPLOITATION

En CHF	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Fournisseurs	20'080'719	25'714'960
Administration fiscale des contributions	536'985	-598'504
Autres créanciers d'exploitation	832'271	1'172'102
Acomptes de clients	519'343	379'214
Créanciers d'exploitation	<u>21'969'318</u>	<u>26'667'772</u>

Les « Autres créanciers d'exploitation » sont en majorité composés d'organismes d'assurances.

15 AUTRES ENGAGEMENTS À COURT TERME

En CHF	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Produits reçus d'avance	21'659'382	25'434'797
Charges à payer	1'612'678	1'816'035
Comptes courants créanciers	11'268'002	4'689'473
Dettes sociales	12'550'215	12'167'891
Autres engagements à court terme	9'753'644	6'987'349
Autres engagements à court terme	<u>56'843'921</u>	<u>51'095'546</u>

Les « Produits reçus d'avance » concernent principalement les ventes d'abonnements annuels qui sont réparties sur leur durée de validité.

16 PROVISIONS

En CHF	Provisions pour risques	Provisions pour litiges	Allocations	TOTAL 31.12.2020	TOTAL 31.12.2019
Au 1er janvier	317'944	616'148	1'005'920	1'940'012	1'613'245
Dotations de l'exercice	1'254'941	645'552	767'636	2'668'129	1'571'402
Utilisations	0	-268'175	-626'494	-894'669	-1'002'987
Montants non utilisés repris	-36'739	-252'480	-379'427	-668'645	-241'648
Au 31 décembre	1'536'146	741'045	767'636	3'044'827	1'940'012
Dont part à court terme	1'241'541	741'045	767'636	2'750'222	1'658'806
Dont part à long terme	294'605	0	0	294'605	281'205
Au 31 décembre	1'536'146	741'045	767'636	3'044'827	1'940'012

Au 31 décembre 2020, les provisions pour risques concernent une participation financière du fonds amiante de l'UTP. La dotation complémentaire de l'exercice n'est pas détaillée de part la nature du risque.

Les provisions pour litiges et allocations se rapportent à des litiges juridiques en cours et des recours auprès des tribunaux administratifs ainsi qu'à des considérations liées au personnel, pour lesquels la Direction a estimé qu'il était probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Les autres litiges ne sont pas provisionnés. De par la nature des cas de litiges et de ces allocations, aucune autre information n'est donnée.



17 EMPRUNTS ET DETTES

17.1 EMPRUNTS ET DETTES BANCAIRES

En CHF	Taux d'intérêt effectif	Échéance	31.12.2020	31.12.2019
Dettes bancaires :				
- Emprunt BCVS - Tranche 2	3.3%	28.11.2025	11'042'124	11'774'077
- Emprunt BCGE - Tranche 1	0.7%	27.05.2025	11'591'363	12'309'053
- Emprunt BCGE - Tranche 2	0.7%	28.11.2025	41'573'661	44'204'588
- Emprunt BCF (ex- DEXIA Crédit Local Dublin)	3.8%	20.12.2027	25'368'874	26'761'526
- Financement GENEBUS, DEXIA Crédit Local Paris	3.6%	30.04.2025	25'748'812	29'956'351
- Financement SOGETRAM, Société Générale et Ct Foncier de Fr	3.7%	31.12.2038	66'675'159	70'159'201
- Emprunt ZKB - placement privé note au porteur	2.8%	04.04.2023	50'029'663	50'036'606
- Emprunt BCV ATF - taux variable	0.5%	16.02.2018	0	20'119'440
- Emprunt BCF ATF	2.0%	30.09.2032	18'719'992	26'815'503
- Emprunt BCF ATF	2.5%	30.09.2032	24'950'067	159'574'464
- Emprunt obligatoire Crédit Suisse	1.9%	21.05.2035	159'601'283	30'000'000
- Emprunt Crédit Suisse - placement privé	0.8%	24.05.2027	30'000'000	20'000'000
- Emprunt Crédit Suisse - placement privé	0.4%	11.12.2023	20'000'000	20'000'000
- Emprunt UBS - placement privé	0.5%	26.06.2025	20'000'000	20'000'000
- Emprunt Crédit suisse- placement privé	0.2%	19.06.2023	20'000'000	100'000'000
- Emprunt obligatoire Crédit Suisse	-0.1%	24.02.2032	100'725'482	0
- Emprunt Crédit Suisse	0.4%	31.12.2022	20'582'225	0
- Emprunts à court terme	0.0%	24.02.2020	30'000'000	0
- Intérêts courus sur emprunts			2'250'912	2'223'955
- Produits différés sur crédit-bail			4'619'409	5'202'831
Emprunts et dettes			683'479'025	649'137'595
Dont part à court terme			50'209'957	119'244'009
Dont part à long terme			633'269'066	529'893'586
Emprunts et dettes			683'479'024	649'137'595

Les produits différés sur crédit-bail correspondent aux produits différés relatifs aux opérations de crédit- bail suédois (note 17.2) et crédit-bail français (note 17.3).

Les emprunts suivants bénéficient de la caution simple de l'Etat de Genève en faveur des créanciers :

- La tranche restante auprès de la Banque Cantonale du Valais (BCVS) échéances 2025.
- Les deux tranches auprès de la Banque Cantonale de Genève (BCGE) échéances 2025.
- Le financement auprès de la Société Générale et Crédit Foncier de France, échéance 2038.
- Le placement privé auprès de la Banque Cantonale de Zurich (ZKB), échéance 2023.
- Les deux lignes de financement auprès de la Banque Cantonale de Fribourg (BCF), échéance 2032.
- Les deux titres obligataires auprès du Crédit Suisse, échéances 2032 et 2035.
- Les trois placements privés auprès du Crédit Suisse, échéances 2023 et 2027.
- Le placement privé auprès de l'UBS, échéance 2025.
- Le prêt du Crédit Suisse, échéance à définir à la fin de la phase de mobilisation des fonds.

La rémunération annuelle de la caution de l'Etat s'élève à 0,125% (2019 : 0,125%) de l'encours et elle est incluse dans les frais bancaires de la rubrique des charges financières (note 31).

La juste valeur des emprunts au 31 décembre 2020 est de CHF 777'194'290 (2019 : CHF 725'108'001).



17.2 CREDIT-BAIL SUÉDOIS

En 2004, les tpg sont entrés dans une transaction de crédit-bail suédois portant sur vingt-et-un tramways. Le bailleur, Skandinaviska Enskilda Banken AB (Publ) (SEB), est devenu propriétaire des véhicules dès leur livraison. Les tpg en sont locataires. Le crédit-bail comporte une option d'achat à la dix-huitième année. Si cette option n'est pas levée, ce crédit-bail terminera en décembre 2041.

Le produit dégagé lors de cette transaction de cession-bail est différé et réparti dans le compte de résultat sur dix-huit ans (note 17.1), le montant résiduel au 31 décembre 2020 est de CHF 326'325 (2019 : CHF 520'856).

A la date de réalisation de la transaction, afin que la banque suédoise puisse garantir les obligations des tpg au titre du crédit-bail, les tpg ont déposé auprès de cette dernière un montant suffisant pour assurer les paiements dus au titre des loyers.

L'encours de ce dépôt, et respectivement de l'engagement au 31 décembre 2020, s'élève à SEK 587'396'697, soit l'équivalent de EUR 62'191'286 au taux historique SEK/EUR de la transaction (2019 : SEK 595'573'626 et EUR 64'030'177). L'encours converti au taux de clôture 2020 est CHF 67'262'985 (2019 : CHF 72'155'606).

Les tpg ont donné délégation de paiement à la banque suédoise pour régler les loyers par compensation du dépôt.

Les vingt-et-un tramways sont comptabilisés au bilan des tpg à titre d'immobilisation. La contrepartie comptable de ces véhicules correspond aux emprunts à long terme levés lors de la transaction, auprès de la Banque Cantonale de Genève. Afin de refléter la substance économique de cette transaction, l'engagement du crédit-bail a été compensé avec les dépôts de garantie (compensation au bilan des montants du dépôt et de l'engagement crédit-bail).



Le tableau ci-dessous représente l'échéancier de paiements du crédit-bail suédois, converti en CHF au taux clôture :

En CHF	Au 31 décembre 2020			Total
	≤ 12 mois	> 1 an et ≤ 5 ans	Plus de 5 ans	
Capital	973'112	7'575'502	58'714'371	67'262'985
Intérêts	2'597'705	11'431'532	19'648'901	33'678'138
Loyers du crédit-bail suédois	3'570'818	19'007'034	78'363'271	100'941'123

En CHF	Au 31 décembre 2019			Total
	> 3 mois et ≤ 12 mois	> 1 an et ≤ 5 ans	Plus de 5 ans	
Capital	991'549	5'480'377	65'683'681	72'155'606
Intérêts	2'792'471	10'742'346	24'931'879	38'466'696
Loyers du crédit-bail suédois	3'784'020	16'222'722	90'615'560	110'622'302

17.3 CRÉDIT-BAIL FRANÇAIS

Courant 2008, deux transactions de crédit-bail français ont été signées par les tpg ; la première portant sur cent treize autobus et la seconde sur dix-huit tramways.

Concernant le premier financement, l'investisseur, la banque DEXIA Crédit Local, a versé, via l'entité spécialement constituée GENEBUS, les fonds en une fois à la date de réalisation de la transaction (avril 2008). Le crédit-bail a une durée de vie de seize ans et demie à compter de la fin de la période de livraison et comporte une option d'achat la dernière année.

Le deuxième financement a été levé en septembre 2008, auprès de deux banques françaises, la Société Générale et le Crédit Foncier de France via l'entité spécialement constituée SOGETRAM, pour la commande de dix-huit tramways dont la livraison a débuté au dernier trimestre 2009 et s'est terminée en juin 2010. Le crédit-bail a une durée de vie de trente ans et comporte une option d'achat exerçable dès la onzième année.

Dans les deux cas, un contrat de nantissement garantit aux tpg la pleine jouissance des véhicules. Une délégation de paiement juridiquement validée permet aux tpg de compenser les flux liés à la cession-bail et de ne garder comme seule obligation qui est le remboursement de la dette en francs suisses.

Le produit dégagé lors de ces transactions de crédit-bail est différé et réparti dans compte de résultat sur la durée des contrats (note 17.1). Le montant résiduel au 31 décembre 2020 des produits dégagés par ces transactions est de CHF 4'293'083 (2019 : CHF 4'681'975).

Pour ces deux transactions, les véhicules sont comptabilisés au bilan des tpg à titre d'immobilisations. La contrepartie comptable correspond à la dette à long terme levée lors de la transaction. Ceci reflète dès lors la substance économique.



Le tableau ci-dessous représente l'échéancier de paiements des financements liés aux transactions de crédit-baux français :

En CHF	Au 31 décembre 2020			
	< 1an	> 1 an et ≤ 5 ans	Plus de 5 ans	Total
- Financement GENEBUS, DEXIA Crédit Local Paris	4'578'222	21'170'590	0	25'748'812
- Financement SOGETRAM, Société Générale et Crédit Foncier de France	3'813'170	19'010'235	43'851'755	66'675'160
- Charges financières futures	3'331'620	10'109'149	11'465'689	24'906'457
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	11'723'011	50'289'974	55'317'443	117'330'429
- Financement GENEBUS, DEXIA Crédit Local Paris	4'578'222	21'170'590	0	25'748'812
- Financement SOGETRAM, Société Générale et Crédit Foncier de France	3'813'170	19'010'235	43'851'755	66'675'160
Paiements minimaux au titre de la location	8'391'392	40'180'825	43'851'755	92'423'972
Dont part à court terme				8'391'392
Dont part à long terme				84'032'580
Paiements minimaux au titre de la location				92'423'972

En CHF	Au 31 décembre 2019			
	< 1an	> 1 an et ≤ 5 ans	Plus de 5 ans	Total
- Financement GENEBUS, DEXIA Crédit Local Paris	4'207'539	20'746'035	5'002'776	29'956'351
- Financement SOGETRAM, Société Générale et Crédit Foncier de France	3'484'042	17'462'157	49'213'003	70'159'202
- Charges financières futures	3'623'690	11'589'805	13'492'657	28'706'152
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	11'315'271	49'797'997	67'708'437	128'821'705
- Financement GENEBUS, DEXIA Crédit Local Paris	4'207'539	20'746'035	5'002'776	29'956'351
- Financement SOGETRAM, Société Générale et Crédit Foncier de France	3'484'042	17'462'157	49'213'003	70'159'202
Paiements minimaux au titre de la location	7'691'581	38'208'192	54'215'779	100'115'553
Dont part à court terme				7'691'581
Dont part à long terme				92'423'972
Paiements minimaux au titre de la location				100'115'553

17.4 FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE MAINTENANCE

L'emprunt obligataire levé en mai 2015 à coupon de 0,9% sur 20 ans sert à financer le projet CMS En-Chardon. Le montant nominal du titre est de CHF 160 millions, correspondant au montant garanti par la loi (L10834).

Sur ce financement, un instrument dérivé de couverture avait été mis en place, en fixant le taux sur une durée de 20 ans appliqué sur 50% du notionnel de l'emprunt. Le dénouement de cet instrument dérivé lors de l'émission de l'emprunt, en 2015, a conduit à un paiement de CHF 25'300'000, le taux fixé sur le 50% du notionnel de l'emprunt étant plus élevé que le taux spot au jour du fixing. Ce montant a été comptabilisé dans les fonds propres et est amorti sur la durée de l'emprunt.



L'emprunt obligataire est évalué au coût amorti. La méthode de valorisation de cet emprunt obligataire au coût amorti génère un taux effectif de 1,9%.

18 ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU PERSONNEL

18.1 ENGAGEMENTS CONCERNANT LES RETRAITES

Le tableau ci-dessous présente la situation financière de la FPTPG. La FPTPG établit ses comptes selon les dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Aucun engagement n'a été reconnu dans les états financiers consolidés des tpg (voir note 3.15).

En CHF	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Total de la fortune de prévoyance disponible (selon art. 44 OPP2)	621'338'937	492'486'884
Total des engagements de prévoyance	775'606'166	763'079'547
- dont engagements de prévoyance envers les actifs (y.c.longévité)	383'693'986	360'090'482
- dont engagements de prévoyance envers les pensionnés (y.c.provision techniques pour longévité et risque)	391'912'180	402'989'065
Découvert selon art. 44 OPP2 (sans financement mixte)	(154'267'229)	(270'592'663)
Degré de couverture selon art. 44 OPP2	80.11%	64.54%
Degré de couverture des engagements des retraités	158.54%	122.21%
Capital de la fondation, fonds libres / (découvert)	0	0

L'effectif des assurés actifs est de 2'165 personnes au 31 décembre 2020 (2019 : 2'105), pour un effectif total de 3'246 personnes (2019 : 3'156). Les cotisations de l'employeur comptabilisées dans les frais de personnel s'élèvent à CHF 26'379'744 (2019 : CHF 25'541'771).

Les données présentées ci-dessous ne sont données qu'à titre d'information dans un souci de transparence.

Les estimations présentées ont été calculées sur la base des conditions du plan en primauté des prestations qui intègre les éléments suivants :

- Une primauté de cotisation sur la somme revalorisée des salaires cotisants
- Un taux de cotisation de l'employeur à 21,5%
- Une durée d'assurance cible à 41 ans et l'âge terme de la retraite à 64 ans



Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	31.12.2020	31.12.2019
Taux d'actualisation	0.15%	0.30%
Augmentation future des salaires	0.53%	0.53%
Augmentation future des rentes	0.00%	0.00%
Rendement à long terme attendu des actifs du régime	0.15%	0.30%
Taux de rotation	2.10%	2.10%
Probabilités de sortie	Expertise 2019	Expertise 2015
Tables techniques	LPP 2015 majorées / LPP 2020 G	LPP 2015 génération majorées

Les hypothèses au début de l'année 2021 (1^{er} janvier 2021) ont été utilisées pour calculer les engagements de prévoyance à la fin de l'exercice 2020 ainsi que pour les dépenses provisoires de l'exercice budgétaire 2021.

Les calculs ont été effectués à la date de référence 31 décembre 2020, pour chaque employé sur une base individuelle.

En application de la norme IPSAS 39, le taux de rendement attendu au 31 décembre 2020 est équivalent au taux d'actualisation.

La charge de prévoyance qui devrait être comptabilisée dans le compte de résultat, dans le cadre de l'application de la norme IPSAS 39, se présente ainsi :

En CHF	2020	2019
Coût du service total	44'270'677	37'736'672
Coût de l'intérêt	3'549'809	8'719'199
Rendement attendu sur la fortune de prévoyance	(1'481'822)	(3'972'727)
Amortissement des (gains)/pertes actuariel(le)s	(20'014'692)	156'264'185
Amortissement du montant de transition	-	-
Amortissement de coûts du service liés à des changements passés	1'913'618	1'062'052
Effets dus à des modifications du plan de prévoyance	-	-
Contributions des employés (sans rachats)	(11'600'695)	(11'300'411)
Total de la charge de prévoyance du groupe	16'636'895	188'508'970

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies selon IPSAS 39, en montrant séparément les effets attribuables aux éléments suivants :

En CHF	31.12.2020	31.12.2019
Valeur actualisée de l'obligation au début de l'exercice	1'200'334'669	984'500'772
Coût du service de l'employeur	32'669'982	26'436'261
Coût de l'intérêt	3'549'809	8'719'199
Cotisations des participants au régime	11'934'960	11'742'795
(Gain) / Perte actuarielle	7'441'481	200'036'674
Prestations versées	(34'541'879)	(31'101'032)
Valeur actualisée de l'obligation en fin d'exercice	1'221'389'022	1'200'334'669



Le tableau suivant présente un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de la juste valeur des actifs du régime :

En CHF	31.12.2020	31.12.2019
Juste valeur des actifs du régime au début de l'exercice	492'486'884	439'620'186
Rendement attendu des actifs	1'481'822	3'972'727
Profit / (perte) actuariel	25'542'555	42'710'437
Cotisations de l'employeur	124'434'595	25'541'771
Cotisations des participants au régime	11'934'960	11'742'795
Prestations versées	(34'541'879)	(31'101'032)
Juste valeur des actifs du régime en fin d'exercice	621'338'937	492'486'884
Rentabilité effective des actifs du régime	27'024'377	46'683'164

Les taux de rendement attendus par catégorie d'actifs sont déterminés par référence aux indices boursiers pertinents. Le taux de rendement attendu global de 2,25% pour 2020 (2019 : 2,25%) est obtenu par pondération des taux par catégorie en fonction de leur poids dans le total des investissements du portefeuille. Le rendement moyen effectif des actifs du régime pour l'exercice 2020 se situe à 4,85% (2019 : 10,02%).

Le tableau suivant présente un rapprochement de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime définie avec les actifs et passifs qui auraient dû être comptabilisés au bilan selon IPSAS 39. Les simulations sont effectuées depuis la première application d'IPSAS 25 au 1^{er} janvier 2011 avec des gains et pertes actuariels nuls.

En CHF	31.12.2020	31.12.2019
Valeur actualisée des engagements de prévoyance	1'221'389'022	1'200'334'669
Juste valeur des actifs du régime	(621'338'937)	(492'486'884)
Insuffisance d'actifs	600'050'085	707'847'785

L'engagement de prévoyance qui devrait être présenté au bilan évolue ainsi entre les deux exercices :

En CHF	2020	2019
Insuffisance d'actifs à l'ouverture	707'847'785	544'880'586
Charge de prévoyance de l'exercice	16'636'895	188'508'970
Cotisations de l'employeur durant l'exercice	(124'434'595)	(25'541'771)
Insuffisance d'actifs à la clôture	600'050'085	707'847'785



Les grandes catégories d'actifs du régime, exprimées en pourcentage du total de la juste valeur des actifs du régime, sont les suivantes :

	01.01.2021	01.01.2020
Liquidités	3.89%	3.52%
Obligations, dépôts à terme et créances	26.34%	16.54%
Actions	28.51%	31.59%
Immobilier	32.34%	36.88%
Fonds alternatifs	8.90%	11.44%
Autres	0.02%	0.02%
Total	100%	100%

La Fondation de prévoyance en faveur du personnel des tpg ne détient pas d'instruments financiers émis par les tpg ni de bâtiments qui seraient utilisés par les tpg.

D'après la meilleure estimation de l'employeur, les cotisations attendues en 2021 représentent CHF 26'379'744 pour la part employeur et CHF 11'662'179 pour la part employés.

18.2 ENGAGEMENTS CONCERNANT LES AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

Les engagements au titre des autres avantages aux employés sont calculés avec une hypothèse de taux d'escompte à 0,10% (2019 : 0,25%) et correspondent à l'attribution de primes d'ancienneté aux actifs.

Au 31 décembre 2020, le montant de l'engagement concernant uniquement les actifs est évalué à CHF 12'272'144 (2019 : CHF 11'826'522). La variation de l'engagement est comptabilisée dans les charges de personnel (note 25).

19 CAPITAL DE DOTATION

En application des dispositions de l'article 3 LTPG, le capital de dotation des tpg fourni par l'Etat de Genève est de CHF 44'000'000. Cette dotation, nominative et inaliénable, est inscrite au bilan des tpg sous la rubrique : « Capital de dotation ».

Le capital de dotation porte intérêt annuellement équivalent au taux de la dette moyenne de l'Etat de l'année précédente, soit 1,75% pour 2020 (2019 : 1,625%).

20 FONDS DE RÉSERVES

Selon le Contrat de prestations 2020-2024, les tpg sont responsables de leurs résultats. Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément au Contrat de prestations, le résultat annuel est réparti entre l'Etat de Genève et les tpg comme suit : 75% sur la rubrique "Part de subventions non dépensées" en faveur des tpg (50% dans le contrat de prestations 2015-2018 et de l'avenant n°2 pour l'année 2019) et 25% sur la rubrique "Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat" en faveur de l'Etat (50% dans le contrat de prestations 2015-2018 et de l'avenant n°2 pour l'année 2019). A l'échéance du Contrat (31 décembre 2024), les tpg conservent définitivement l'éventuel solde du compte de réserve "Part



de subventions non dépensées", tandis que l'éventuel solde de la réserve "Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat" est rétrocédé à l'Etat de Genève. A l'échéance du contrat, les tpg assumeront leurs éventuelles pertes reportées.

Au terme du contrat de prestation 2015-2018 et de l'avenant n°2 pour l'année 2019 les pertes reportées du compte "Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat" assumées par les tpg s'élèvent à CHF 13'367'743. Ce solde a donc été réintégré dans les pertes reportées des fonds propres du Groupe.

Au 31 décembre 2020, le solde du compte "Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat" présente un solde débiteur de CHF 1'795'842.

20.1 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

L'affectation du résultat tpg est effectuée au moment de l'approbation des comptes par le Conseil d'administration sur la base des dispositions légales.

En CHF	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Résultat net de l'exercice du Groupe	-7'183'367	-4'413'802
./. Affectation aux Réserves part tpg de subventions non dépensées	-5'387'525	-2'206'901
./. Affectation aux Réserves part Etat de subventions non dépensées	-1'795'842	-2'206'901
Soldes à affecter	-7'183'367	-4'413'802

Les montants sont validés par le Conseil d'administration pour les attributions prévues à l'article 22 du Contrat de prestations 2020-2024 pour l'année 2020.

20.2 ECARTS DE CONVERSION

Cette rubrique est utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers de la filiale étrangère TPG France.

20.3 PERTES DIFFÉRÉES SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

Le dénouement de l'instrument dérivé de couverture lors de l'émission de l'emprunt obligataire a conduit à un paiement de CHF 25'300'000 en mai 2015, le taux fixé sur le 50% du notionnel de l'emprunt étant plus élevé que le taux spot au jour du fixing. Ce montant a été comptabilisé dans les fonds propres rétrospectivement à 2015 et est amorti sur la durée de l'emprunt, échéant en 2035.

21 REVENUS DES TRANSPORTS

En CHF	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Revenus de transports Unireso, net	97'380'768	134'646'525
Revenus de transports Léman Pass, net	7'232'034	0
Revenus de transports – tpg	6'173'342	12'626'324
Autres revenus de voyageurs	5'064'538	6'479'054
Total	115'850'683	153'751'903



Les « Revenus de transports UNIRESO, net » et les « Revenus de transports Léman Pass, net » représentent la part revenant aux tpg des titres de transport et abonnements vendus par les communautés tarifaires UNIRESO et Léman Pass, y compris le calcul du lissage des abonnements annuels. Les revenus de transports tpg sont des prestations de transports directement vendues par les tpg. Les autres revenus de voyageurs contiennent surtout les revenus du contrôle des titres de transport.

22 CONTRIBUTION DE L'ETAT DE GENÈVE

22.1 CONTRIBUTION REÇUE DIRECTEMENT

En CHF	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Enveloppe budgétaire trafic d'agglomération et desserte complémentaire	220'953'166	181'118'895
Compensation trafic régional	16'711'243	16'532'461
Contributions droits de sillon et d'usage	13'759'000	13'759'000
Total	<u>251'423'409</u>	<u>211'410'356</u>

La contribution de l'Etat de Genève s'inscrit dans le cadre du Contrat de prestations (voir note 1.6.2 hors contributions non monétaires).

Par ailleurs, la rubrique « Enveloppe budgétaire trafic d'agglomération et desserte complémentaire » inclut une enveloppe complémentaire exceptionnelle de CHF 21'702'224 en relation avec la crise sanitaire de l'année 2020, dont CHF 2'400'000 ont été comptabilisés en « Produits à encaisser ».

De plus, la loi L11693 du 17 décembre 2015 octroie au Groupe une contribution annuelle complémentaire d'un montant de CHF 13'759'000 en contrepartie de la charge monétaire du droit d'utilisation des infrastructures aériennes et au sol.

En 2020, la contribution non-monnaire non-comptabilisée liée au droit de superficie s'élève à CHF 440'707 (2019 : CHF 1'147'940).

22.2 CONTRIBUTION REÇUE VIA LA COMMUNAUTÉ TARIFAIRE UNIRESO

En CHF	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Indemnités dues à l'introduction de la CTI	38'822'761	37'553'737
Participations financières aux frais Unireso	631'610	554'100
Total	<u>39'454'371</u>	<u>38'107'837</u>

La rubrique « Indemnités dues à l'introduction de la CTI » inclut la part tpg pour la participation financière de l'Etat de Genève suite à l'introduction de la baisse tarifaire pour un montant de CHF 8'729'623 (2019 : CHF 8'189'612).



23 CONTRIBUTION DE LA CONFÉDÉRATION

En CHF	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Contribution fédérale aux lignes régionales	7'159'716	6'752'693
Rétrocession des droits sur carburant	4'345'947	4'969'028
Autres contributions fédérales	10'299'493	0
Total	21'805'156	11'721'721

La rubrique « Autres contributions fédérales » inclut l'estimation de l'enveloppe complémentaire exceptionnelle à recevoir de l'Office Fédéral des Transports CHF 10'299'493 en relation avec la crise sanitaire de l'année 2020. Ce montant, estimé conformément art 28, al 1bis et 2bis LTV, correspond à l'enveloppe complémentaire exceptionnelle au titre du trafic local.

La rubrique « Contribution fédérale aux lignes régionales » inclut l'estimation de l'enveloppe complémentaire exceptionnelle au titre du trafic régional pour un montant de CHF 320'996.

24 PRODUITS D'EXPLOITATION DIVERS

En CHF	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Produits de publicité	7'256'015	10'066'580
Travaux facturés à des tiers	4'384'232	4'256'258
Autres produits d'exploitation	2'910'995	5'172'026
Production immobilisée	1'373'456	2'053'980
Ventes d'actifs immobilisés	0	307'065
Amortissements des participations de Tiers	1'056'281	441'167
Total	16'980'978	22'297'076

Les amortissements liés aux participations de Tiers aux investissements sont comptabilisés sous la rubrique « Amortissements des participations de Tiers ».

Sous la rubrique « Travaux facturés à des tiers » figurent principalement les refacturations de main d'œuvre du Département des Infrastructures (DI) et du CEVA.

Sous la rubrique « Autres produits d'exploitation » figurent principalement des indemnités pour dommages pour un montant de CHF 1'245'659 (2019 : CHF 1'128'574), des facturations de prestations pour un montant de CHF 664'319 (2019 : CHF 2'242'264), des locations pour un montant de CHF 459'823 (2019 : CHF 587'005) et des commissions de vente pour un montant de CHF 234'855 (2019 : CHF 618'728).



25 FRAIS DE PERSONNEL

En CHF	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Rémunération des collaborateurs	212'274'884	208'872'242
Charges sociales	46'356'077	44'067'196
Avantages postérieurs à l'emploi autres que les retraites	509'953	578'216
Autres frais de personnel	5'604'581	5'897'013
Frais de personnel	264'745'496	259'414'667

Le nombre moyen de collaborateurs du Groupe s'élève à 2'100 en 2020 (2019 : 2'035).

La cotisation des salariés actifs est fixée à 31%, répartie à 9,5 % à la charge des salariés et 21,5 % à la charge des tpg.

26 FRAIS DE VÉHICULES

En CHF	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Carburant et énergie de traction	12'984'323	13'995'530
Pneus	828'228	607'340
Location véhicules de lignes	0	3'348
Autres frais de véhicules	17'292'447	16'488'942
Total	31'104'998	31'095'160

Le poste « Autres frais de véhicules » comprend principalement le matériel pour l'entretien des véhicules de lignes pour un montant de CHF 12'840'184 (2019 : CHF 9'937'909) et les coûts kilométriques relatifs à la LCC (Contrat de maintenance) pour un montant de CHF 4'105'302 (2019 : CHF 6'107'484).

27 FRAIS DE BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS FIXES

En CHF	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Frais de bâtiments	6'262'274	5'115'430
Frais des installations fixes	17'152'593	15'032'950
Total	23'414'867	20'148'380

Sous la rubrique « Frais des installations fixes » sont comptabilisés les droits d'utilisation des infrastructures aériennes et au sol pour un montant de CHF 15'284'064 (2019 : CHF 13'897'114) (voir note 22). L'augmentation est liée à la mise en service de la ligne de tramway transfrontalière 17.



A titre d'information, la valeur calculée du droit de superficie par l'Etat de Genève au titre de l'exercice 2020 s'élève à CHF 440'707 (2019 : 1'147'940).

28 SOUS-TRAITANCE DE TRANSPORT

Les tpg ont signé des contrats de sous-traitance avec des sociétés chargées de l'exploitation de lignes de transport public.

La plupart de ces contrats contiennent une clause de reconduction. Les tpg sont engagés vis-à-vis des sous-traitants pour des durées variables allant jusqu'en décembre 2024. En général, les contrats peuvent être revus en cas de modification du Contrat de prestations liant les tpg à l'Etat de Genève.

L'article 1 LTPG limite la capacité des tpg à sous-traiter l'exploitation de lignes de transport au maximum à 10% des charges totales.

29 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

En CHF	2020	2019
Amortissements sur immobilisations corporelles	43'108'146	43'916'754
Valeur nette des immobilisations cédées	-137'908	-1'597'103
Amortissements sur immobilisations incorporelles	5'997'626	4'181'515
Dévaluation sur stocks	45'635	73'618
Total des dotations aux amortissements	49'013'498	46'574'784

30 PERTES SUR CONSTATS ET DÉBITEURS

En CHF	2020	2019
Provisions sur débiteurs	-104'122	141'145
Variations de valeurs et créances	1'640'198	2'641'330
Total	1'536'076	2'782'475

Les variations de valeurs et créances correspondent essentiellement aux pertes sur constats (note 7).



31 RÉSULTAT FINANCIER

En CHF	2020	2019
Intérêts sur capital de dotation	770'000	715'000
Intérêts c/c bancaires	3'773	4'733
Intérêts sur emprunts	8'657'953	8'749'186
Frais bancaires	1'360'842	1'455'140
Pertes de change	769'879	651'040
Autres charges financières	745'785	133'331
Charges financières	12'308'232	11'708'430

Du 1^{er} janvier 2020 à la date de mise en exploitation du Centre de maintenance En-Chardon, soit le 26 octobre 2020, la part de charge financière de l'emprunt obligataire, dédié au financement des travaux du projet est de CHF 2'160'325 (2019 : CHF 2'607'539) (note 10.1).

Seuls les décaissements effectifs du financement du projet, depuis la date de réception jusqu'à la mise en exploitation du site, sont pris en compte dans la part activée des charges financières, au taux effectif du financement de 1,9%.

En CHF	2020	2019
Intérêts sur placements bancaires	929'610	619'371
Dividendes	22'900	59'540
Gains de change	550'856	456'176
Escompte sur factures fournisseurs	153'102	81'055
Autres produits financiers	18'320	2'013'019
Produits financiers	1'674'788	3'229'160

Dans la rubrique « Autres produits financiers » étaient principalement inclus jusqu'en 2019 la valeur des cart@bonus périmées non réclamée par les clients au terme de la validité de ce produit désormais obsolète.

32 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

32.1 ETAT DE GENÈVE

Les tpg sont engagés dans un grand nombre de transactions avec l'Etat de Genève, réciproques ou non :

- Les tpg reçoivent des subventions à des titres divers (voir note 22).
- Les tpg rétrocèdent des montants à l'Etat de Genève dans le cadre des dispositions légales applicables (voir note 20.1).
- Les tpg bénéficient de la caution simple de l'Etat de Genève pour une partie de ses emprunts (voir note 17).
- Les tpg rémunèrent le capital de dotation au taux moyen de la dette cantonale de l'année précédente (voir note 31).



Diverses transactions interviennent dans le cadre normal de l'activité des tpg ; ces transactions sont le plus souvent conclues à un prix qui couvre le coût de la prestation pour l'une ou l'autre des parties.

Les transactions les plus significatives sont présentées ci-après :

En CHF	2020	2019
Subventions reçues*	251'423'409	211'410'356
Subventions Unireso	39'454'371	38'107'837
./. Intérêt sur le capital de dotation	-770'000	-715'000
./. Paiements à l'Etat de frais de garantie	-732'370	-670'970
Total	289'375'410	248'132'223

* Hors subventions non-matérielles et subventions d'investissements

32.2 ETAT DE GENÈVE, DI

Selon le Contrat de prestations 2020-2024, chaque année une enveloppe - basée sur les travaux effectifs facturés - est attribuée aux tpg pour l'entretien des infrastructures.

Par ailleurs, dans le cadre de la prise en charge d'investissements par l'Etat de Genève, des charges de fonctionnement (entretien et amélioration des infrastructures aériennes et au sol) sont facturées au DI. Elles se montent au 31 décembre 2020 à CHF 7'355'991 (2019 : CHF 7'651'743) et représentent principalement les refacturations à l'identique.

32.3 DIRIGEANTS DES TPG

La rémunération des dirigeants des tpg se présente comme suit :

En CHF	2020	2019
Présidence du Conseil d'Administration (y compris les jetons de présence d'autres conseils)	120'000	120'000
Rémunération du Conseil d'administration hors Présidence	472'167	439'625
Nombre d'administrateurs et personnes rattachées au CA hors Présidence	19.5	20
Rémunération du Directeur général dont salaire variable et primes	381'149 32'186	346'481 30'608
Rémunération du Collège de Direction hors DG dont salaire variable et primes	1'946'141 96'687	1'837'080 92'200
Nombre de directeurs hors DG	7.00	7.00
Rémunération la plus élevée au sein des directeurs hors DG	330'714	301'876
Rémunération la plus basse au sein des directeurs	237'727	236'984
Rémunération totale en CHF	2'919'457	2'743'186

Les salaires variables et les primes sont constitués uniquement de primes sur atteinte d'objectifs. Depuis juillet 2009, elles étaient limitées au directeur général et aux directeurs. A compter de



l'exercice 2020 les primes sur atteinte d'objectifs n'existent plus et une adaptation de la rémunération a été opérée en conséquence.

L'exercice 2020 a été particulier car il a vu à la fois le versement des primes sur les objectifs atteints en 2019 (toujours payées l'année suivante) et la modification des salaires fixes compte tenu de la disparition des primes ; l'exercice 2021 montrera un retour aux niveaux antérieurs.

Concernant la prévoyance professionnelle, tous les salariés des tpg y compris les dirigeants sont assurés aux mêmes conditions auprès de la Fondation de prévoyance des tpg

32.4 AUTRES PARTIES LIÉES

Les transactions réalisées par les tpg avec d'autres entités publiques sont toutes réalisées à des conditions de marché.

33 COMMUNAUTÉS TARIFAIRES UNIRESO ET LÉMAN PASS

La Communauté tarifaire unireso est régie par un contrat de prestations conclu entre les tpg, les Chemins de fer fédéraux (CFF) et la Société des mouettes genevoises (SMGN) d'une part et l'Etat de Genève d'autre part.

La Communauté tarifaire Léman Pass regroupe un partenariat de plus de 10 opérateurs, dont principalement les suivants : les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF), les Transports publics genevois (tpg), la Société des Mouettes Genevoises Navigation SA (SMGN), les Transports publics de la Région Yonnaise SA (TPN), SNCF Mobilités (SNCF), les Transports publics de l'Agglomération Annemassienne (TP2A), la Régie départementale des transports de l'Ain (RDTA), la Société intercommunale des bus de la région annécienne (SIBRA), la Société des transports de l'agglomération thononaise (STAT) et Transdev Haute-Savoie.

Aucune Communauté tarifaire ne dispose de capitaux propres. Les subventions unireso et les produits du transport unireso sont reversés aux partenaires selon une clé de répartition dynamique calculée à 90,23% pour les tpg (2019 : 92,35%). Les produits du transport Léman Pass sont répartis selon différentes clés de répartition et reversés aux différents partenaires en CHF et en EUR.

Le Groupe n'intègre dans ses comptes que la part des produits et des charges lui revenant proportionnellement.

La gestion des deux communautés tarifaires est attribuée à la société GCT Sàrl, filiale à 100% des tpg.



Les principales données financières relatives aux communautés tarifaires peuvent être résumées comme suit :

En CHF	2020	2019
Ventes tpg de titres de transport unireso	96'042'999	135'096'149
Ventes tpg de titres de transport Léman Pass	7'032'850	0
	103'075'849	135'096'149
Part tpg sur les revenus du transport unireso	97'380'768	134'646'525
Part tpg sur les subventions unireso	39'454'371	38'107'837
Part tpg sur les revenus du transport Léman Pass	7'232'034	0
	144'067'173	172'754'362

La rubrique « Part tpg sur les revenus du transport » est constituée des revenus du transport comptabilisés, hors taxes avec lissage des abonnements annuels.

34 CAUTIONNEMENTS ET GARANTIES

Le tableau suivant présente les garanties données par des tiers aux tpg :

Tiers bénéficiaire	Type de contrat	Type de garantie	De la part de	31.12.2020	31.12.2019	Échéance
En CHF						
BCGE - Genève	Emprunt LT	Caution simple	Etat de Genève	53'175'401	56'526'330	27.05.2025
BCVS - Sion	Emprunt LT	Caution simple	Etat de Genève	11'607'029	12'378'690	28.11.2025
SOGETRAM - Paris (F)	Financement	Caution simple	Etat de Genève	101'885'660	105'960'584	31.12.2038
ZKB - Zurich	Plact privé	Caution simple	Etat de Genève	54'095'060	54'095'060	04.04.2023
BCF - Fribourg	Financement LT	Caution simple	Etat de Genève	43'670'051	46'934'935	30.09.2032
Crédit Suisse	Emission obligataire	Caution simple	Etat de Genève	160'000'000	160'000'000	21.05.2035
Crédit Suisse	Plact privé	Caution simple	Etat de Genève	30'000'000	30'000'000	24.05.2027
UBS	Plact privé	Caution simple	Etat de Genève	20'000'000	20'000'000	26.06.2025
Crédit Suisse	Plact privé	Caution simple	Etat de Genève	20'000'000	20'000'000	11.12.2023
Crédit Suisse	Plact privé	Caution simple	Etat de Genève	20'000'000	20'000'000	19.06.2023
Eurofima	Plact privé	Caution simple	Etat de Genève	0	60'000'000	24.02.2020
Crédit Suisse	Emission obligataire	Caution simple	Etat de Genève	100'000'000	0	24.02.2032
Crédit Suisse	Emprunt LT	Caution simple	Etat de Genève	20'582'225	0	pas encore déterminée
				635'015'426	585'895'599	



Ci-dessous les garanties données par les tpg :

Tiers bénéficiaire	Type de contrat	Type de garantie	De la part de	31.12.2020	31.12.2019	Échéance
En CHF						
Ville de Genève	Location WC aux arrêts	Garantie loyer	BCGE	1'941	1'941	indéterminée
Ville de Genève	Terrain Bois des Frères	Garantie loyer	BCGE	7'059	10'218	indéterminée
Ville de Genève	Location kiosque Rive (07.04.1998)	Garantie loyer	BCGE	2'400	2'400	indéterminée
Ville de Genève	Location local de repos	Garantie loyer	BCGE	2'004	2'004	indéterminée
Office Cantonal de l'Emploi	Location de services	Cautions simple	BCGE	100'000	100'000	indéterminée
Chemin de fer fédéraux	Location local commercial	Garantie loyer	BCGE	44'250	44'250	indéterminée
Chemin de fer fédéraux	Location local commercial	Garantie loyer	BCGE	30'894	30'894	indéterminée
Sauvin Schmidt SA	Location local commercial	Garantie loyer	BCGE	8'885	0	indéterminée
				CHF	197'434	191'707

Tiers bénéficiaire	Type de contrat	Type de garantie	De la part de	31.12.2020	31.12.2019	Échéance
En SEK (note 17.2)						
SEB Finans	Dépôt lié au crédit-bail suédois	Garantie de paiements	Skandinaviska Enskilda Banken AB	881'502'389	912'685'758	30.06.2041
				SEK	881'502'389	912'685'758

35 ENGAGEMENTS

35.1 ENGAGEMENTS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Le Groupe est engagé dans divers contrats de bail, principalement pour des locaux et des équipements de bureaux.

Les paiements futurs minimaux à effectuer au titre de contrats non résiliables sont les suivants :

En CHF	2020	2019
	Paiements minimaux	Paiements minimaux
Moins d'un an	229'584	216'580
Plus d'un an mais moins de cinq ans	539'551	627'772
Total des paiements minimaux	769'135	844'352

Les loyers comptabilisés au compte de résultat se montent à CHF 263'799 (2019 : CHF 400'405).

35.2 ENGAGEMENTS D'ACHAT DE CARBURANT

En date du 02 juillet 2020, les tpg se sont engagés dans l'approvisionnement en stock carburant pour la période de juillet 2020 à juin 2021. La quantité fixée est de 4'500'000 litres pour un montant engagé de CHF 5'040'000 (2019 : CHF 6'584'412).

35.3 ENGAGEMENTS DE REDEVANCES PUBLICITAIRES

Le montant total des engagements de redevances publicitaires pour l'année 2021 est actuellement en cours de renégociation. Le montant contractuel maximum s'élève à CHF 2'450'000.

36 GESTION DES RISQUES

La gestion des risques aux tpg s'inscrit dans une démarche globale et transversale. Son Système de Contrôle Interne est construit conformément à la LTPG, à la LGAF, à la LSGAF, ainsi qu'aux propres règlements en matière de gouvernance définie par le Conseil d'administration.

La politique de gestion des risques des tpg, décrivant les objectifs et l'application des principes de la gestion des risques, est validée par le Conseil d'administration des tpg. Son application est mise à jour régulièrement pour tenir compte de l'évolution du périmètre de l'entreprise. La dernière mise à jour, validée par la Direction le 14 mai 2019, est liée à l'évolution de la durée des contrats de prestations avec l'Etat de Genève passant de 4 à 5 ans.

Le suivi des risques stratégiques, opérationnels et financiers, cotés de manière standardisée au sein de l'entreprise, est fait à travers un tableau de bord par des indicateurs permettant à la Direction de prendre des mesures en cas de nécessité et d'en informer le Conseil d'administration.

Les deux principaux risques financiers majeurs identifiés à fin 2020 s'articulent autour de l'incertitude des impacts de la crise sanitaire sur les produits du transport, et qu'en cas de déséquilibre budgétaire, le surendettement structurel des tpg va s'aggraver.

Dans le cadre de leurs activités opérationnelles, les tpg sont exposés à des risques financiers variés, plus précisément au risque de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt), au risque de crédit (risque de contrepartie) et au risque de liquidité. La gestion des risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet d'en minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances financières des tpg.

Les tpg ne recourent que de manière très limitée aux instruments financiers dérivés pour se couvrir contre ces différents risques, uniquement dans le cadre de transactions d'actifs ou passifs ou de transactions anticipées, en accord avec les politiques susmentionnées.

Le risque de marché provient essentiellement de la fluctuation des monnaies étrangères et des taux d'intérêts.

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. Les tpg ne sont pas exposés à de fortes concentrations de risque de crédit sur ses disponibilités ni sur ses créances commerciales, lesquelles sont réparties sur différents réseaux.

Le risque de liquidité survient lorsqu'une société rencontre des difficultés à remplir ses obligations associées à des instruments financiers. Ce type de risque est géré en limitant l'exposition à de tels instruments financiers et en faisant coïncider les échéances avec les entrées de trésorerie. De par son entité contrôlante, les tpg n'escomptent pas de difficulté de refinancement.

Depuis l'entrée en force de la Loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP), la LTPG ne régule plus les emprunts des tpg, mais leurs garanties y relatives doivent être autorisées par le



Conseil d'Etat pour les montants inférieurs à CHF 50 millions ; l'autorisation du Grand Conseil est nécessaire pour les montants dépassant les CHF 50 millions.

36.1 RISQUE DE CRÉDIT

Les tpg ne sont pas exposés à un risque de concentration des débiteurs, de par la diversification de ces derniers (en nombre et nature).

Le risque de crédit des tpg est limité d'une part par la relative bonne notation financière de son principal contributeur, l'Etat de Genève (note 36.2) et d'autre part par un suivi régulier des paiements des débiteurs. En cas de retard, la plateforme de ventes de titre de transport peut être interrompue en ligne de façon immédiate. Enfin, les nouveaux clients sont soumis au préalable à une analyse de solvabilité.

Les prêts accordés au personnel sont garantis par la déductibilité de leur remboursement du versement mensuel du salaire.

Les transactions sur les titres et instruments dérivés sont effectuées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées.

Les tpg ne sont pas exposés à un risque de crédit sur les liquidités, car les dépôts bancaires servent à effectuer des paiements proches ou sont en cours de rapatriement sur le compte du Cash Pooling de l'Etat de Genève.

Le risque de crédit maximal correspond à la somme de tous les actifs financiers et il se décompose de la manière suivante :

En CHF		31.12.2020	31.12.2019
Rubrique	Catégorie		
Liquidités	Liquidités	12'806'115	13'918'816
Débiteurs d'exploitation	Prêts et créances	26'055'317	32'937'652
Autres actifs circulants	Prêts et créances	41'105'770	9'613'749
Actifs financiers à long terme	Actifs disponibles à la vente	2'562'646	965'414
		<u>82'529'848</u>	<u>57'435'632</u>

36.2 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque que les tpg éprouvent des difficultés à remplir leurs engagements liés à des passifs financiers ou que les tpg ne remboursent pas leurs dettes ou qu'ils aient des difficultés à souscrire à de nouveaux emprunts repose sur son principal contributeur et garant, l'Etat de Genève, qui bénéficie d'un rating AA- stable en 2020. L'Etat de Genève accorde, dans le cadre de la convention du cash pooling, une ligne de crédit de CHF 15'000'000 (voir notes 6 et 7). L'objectif principal de la gestion de liquidité est de garantir le besoin en fonds de roulement en ne dépassant pas la ligne de crédit de CHF 15'000'000 octroyée par l'Etat de Genève.

La planification des besoins en financement sur les investissements du plan financier quinquennal annuel lié au Contrat de prestations se base sur la capacité d'autofinancement de ce même plan. Si ce dernier plan ne dégage pas de flux de trésorerie suffisants, les tpg vont alors recourir aux financements externes. Conformément au Contrat de prestations actuel, l'Etat de Genève octroie



des cautions simples pour faciliter les tpg à se refinancer. Dans le cadre de la construction du CMS En-Chardon, l'Etat de Genève alloue des subventions directes d'investissements au fur et à mesure des dépenses effectives et octroie aussi une garantie simple pour la part de financement des tpg (note 17.4).

Le dossier du besoin en financement de 2020 a été validé par le Conseil d'Etat lors de leur séance tenue le 1^{er} juillet 2020, en vue de l'obtention des cautionnements y relatifs dans le cadre du financement d'acquisition de véhicules d'exploitation d'une part, et pour gérer l'éventuel manque de trésorerie lié à la crise sanitaire, d'autre part. Par ailleurs, l'Etat de Genève a augmenté la ligne de crédit durant le premier confinement, lorsque les recettes n'étaient pas au niveau habituel.

Les tpg n'ont pas de difficulté à se refinancer sur les marchés des capitaux dans la mesure où ils bénéficient de la garantie de l'Etat.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers des tpg sur la base des paiements contractuels non actualisés :

En CHF	Au 31 décembre 2020					Total
	≤ 1 mois	> 1 mois et ≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 12 mois	> 1 an et ≤ 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunts	20'000'000	10'826'459	16'542'947	251'165'686	377'739'753	676'274'845
Intérêts sur emprunts	861	249'490	9'181'895	29'251'455	29'820'902	68'504'604
Créanciers d'exploitation	20'211'319	1'757'999				21'969'318
Autres engagements	15'590'705	1'067'695	39'147'473	1'038'049		56'843'921
Echéanciers des emprunts et dettes	55'802'885	13'901'643	64'872'314	281'455'190	407'560'656	823'592'688

En CHF	Au 31 décembre 2019					Total
	≤ 1 mois	> 1 mois et ≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 12 mois	> 1 an et ≤ 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunts	0	100'810'119	15'624'842	165'600'897	360'091'723	642'127'581
Intérêts sur emprunts	0	169'190	9'497'037	32'838'735	35'558'061	78'063'022
Créanciers d'exploitation	26'150'800	516'972	0	0	0	26'667'772
Autres engagements	7'018'918	1'352'947	42'490'099	233'582	0	51'095'546
Echéanciers des emprunts et dettes	33'169'717	102'849'228	67'611'979	198'673'214	395'649'783	797'953'922

36.3 RISQUE DE TAUX

Au niveau de leurs actifs et passifs financiers, les tpg peuvent subir l'effet prix par la variation de la valeur de ces actifs et passifs lorsque les conditions du marché changent. Les tpg ne sont exposés que faiblement au risque de taux d'intérêt, car la dette des tpg est principalement libellée en taux fixe.

Sur le total des frais financiers, l'impact d'une variation d'une hausse d'un point de base de la courbe des taux serait de CHF +6'019 (2019 : CHF +7'405).

Le tableau sur la structure des taux d'intérêts des emprunts et des dettes des tpg :



En CHF	31.12.2020	31.12.2019
Emprunts et dettes à taux partiellement variables	24'290'793	26'395'743
Emprunts et dettes à taux fixes	651'984'053	615'731'838
Structure des taux d'intérêts et emprunts et dettes	676'274'845	642'127'581

Les emprunts à taux partiellement variables représentent environ la moitié de la dette auprès de la Société Générale et du Crédit foncier de France.

36.4 RISQUE DE CHANGE

Les tpg contractent de façon régulière des engagements en euro envers leurs fournisseurs. Ils sont alors exposés au risque de change découlant des fluctuations des taux de change entre l'euro et le franc suisse. Le risque est limité par des encaissements de factures en euro.

Dans ce cadre, les tpg peuvent souscrire ponctuellement des contrats de change à terme avec leur(s) banque(s) qui peuvent se transformer, lorsque l'échéance de l'engagement est reportée, en swaps de devises (EUR/CHF). Une petite partie des factures fournisseurs en euro est couverte par des achats au comptant selon l'opportunité.

Aucun instrument dérivé de change n'était ouvert aux 31 décembre 2020 et 2019.

Les impacts d'une variation du taux de change CHF/EUR de 20% toute chose étant égale par ailleurs, seraient de CHF 436'988 sur le compte de résultat (2019 : CHF 1'176'035 pour une variation de 20%).

36.5 HIÉRARCHIE DE JUSTE VALEUR

Les tpg utilisent la hiérarchie suivante pour déterminer et indiquer la juste valeur des instruments financiers par méthode d'évaluation :

Niveau 1 : Actifs et passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs et liquides, dont la juste valeur correspond aux cours du marché ;

Niveau 2 : Actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs et liquides, mais dont la juste valeur est établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés, directement comme prix de référence ou indirectement ;

Niveau 3 : Actifs et passifs financiers dont la juste valeur ne peut être établie sur la base de données observables du marché mais, par exemple, par des analyses de flux de trésorerie non fondées sur des prix de transactions observables sur les marchés.

Aux 31 décembre 2020 et 2019, seuls les actifs financiers disponibles à la vente étaient comptabilisés à la juste valeur, évalués selon une hiérarchie de niveau 3 (voir note 13).

36.6 JUSTE VALEUR

La juste valeur des actifs et des passifs financiers représente le montant auquel un instrument financier pourrait être échangé lors d'une transaction courante entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.



La valeur comptable des liquidités, débiteurs d'exploitation, comptes courants, prêts, créanciers d'exploitation, autres créances, et engagements, emprunts et dettes à court-terme correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments et du risque de crédit.

La juste valeur des emprunts et dettes à long terme est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs en utilisant la courbe zéro-coupon, tandis que la partie optionnelle des emprunts avec options, est évaluée par le modèle de Black & Scholes.

37 COMPARAISON AVEC LE BUDGET (NON AUDITÉ)

En CHF	Budget Groupe 2020	Réel Groupe 2020	Réel Groupe 2019
REVENUS DES TRANSPORTS	159'172'907	115'850'683	153'751'903
CONTRIBUTION UNIRESO	38'752'043	39'454'371	38'107'837
CONTRIBUTION DE L'ETAT DE GENEVE	232'259'086	251'423'409	211'410'356
CONTRIBUTION DE LA CONFEDERATION	11'933'335	21'805'156	11'721'721
CONTRIBUTION DES COMMUNES ET DES TIERS	16'227'138	18'143'474	15'243'545
PRODUITS D'EXPLOITATION DIVERS	21'536'813	16'980'978	22'297'076
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	479'881'322	463'658'072	452'532'439
FRAIS DE PERSONNEL	267'891'194	264'745'496	259'414'667
FRAIS DE VEHICULES	31'723'596	31'104'998	31'095'160
FRAIS DE BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS FIXES	22'076'451	23'414'867	20'148'380
SOUS-TRAITANCE DE TRANSPORT	59'346'839	57'200'534	57'213'329
CHARGES D'EXPLOITATION DIVERSES	31'431'754	33'220'255	31'296'376
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	54'033'034	49'013'498	46'574'784
PERTES SUR CONSTATS ET DEBITEURS	2'528'000	1'536'076	2'782'475
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	469'030'869	460'235'723	448'525'171
RESULTAT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	10'850'453	3'422'349	4'007'268
PRODUITS FINANCIERS	787'000	1'674'788	3'229'160
CHARGES FINANCIERES	19'745'111	12'308'232	11'708'430
QUOTE-PART DANS LE RESULTAT DES SOCIETES ASSOCIEES	0	27'729	58'201
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-8'107'658	-7'183'367	-4'413'802

38 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la date de clôture avec impact sur l'exercice 2020 n'est à relever.